



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Nilsson (Suède)	1
Discours de M. Mercado Jarrín (Pérou)	4
Discours de M. Holyoake (Nouvelle-Zélande)	13
Discours de M. Eban (Israël)	16

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. NILSSON (Suède) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de présidente de l'Assemblée générale. C'est un hommage rendu tant à l'Afrique, votre pays, qu'à vous-même. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'exercice de ces fonctions importantes. Nous nous attendons avec plaisir à pouvoir travailler sous votre direction pleine d'inspiration.

2. Au moment où l'Assemblée générale se réunit en vingt-quatrième session ordinaire, cette année, il nous faut bien reconnaître qu'aucune solution n'a encore été trouvée aux nombreux problèmes aigus qui opposent les nations et les groupes nationaux entre eux dans des conflits armés. La violence est une réalité terrifiante. La justice ne règne pas. Des individus et des peuples entiers se voient refuser la liberté et les droits de l'homme. Les idéaux de coopération pacifique envers lesquels nous nous sommes tous engagés, conformément à la Charte, sont enfreints ou méconnus dans la politique pratique des Etats.

3. Pour être réalistes, nous ne pouvons guère escompter que les débats de l'Assemblée générale ou les efforts déployés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général débouchent directement sur des règlements pour les conflits en cours. Nous devons reconnaître que les Etats n'ont pas encore accepté de limiter leur souveraineté dans la mesure nécessaire pour que l'Organisation des Nations Unies soit un instrument efficace de paix. Son rôle principal, pour ce qui est des conflits actuels, consiste donc pour l'instant à servir de centre pour l'expression et la formation de l'opinion internationale, à encourager et faciliter la coopération ainsi que l'accord entre Etats intéressés et à offrir le cadre officiel qui convient pour cette coopération et cet accord.

4. Une analyse réaliste de cette nature ne devrait pas nous rendre pessimistes quant à l'avenir des Nations Unies. Il est bien des exemples qui montrent que les Etats Membres, grands et petits, voient dans l'Organisation des Nations

Unies un cadre convenable, et parfois le seul possible, pour la coopération et pour l'accord en vue de régler de façon pacifique les conflits actuels. Cette attitude ne découle pas d'une certaine confiance de commande en notre organisation; elle repose sur les expériences précises que l'on trouve dans l'histoire de l'Organisation, déjà vieille de 25 ans. Ces expériences font apparaître des échecs cela est vrai, mais aussi des succès. Tirons donc des enseignements des deux; nous verrons alors plus clairement quelles sont les limitations et les possibilités des Nations Unies et il nous sera plus facile aussi de choisir des méthodes permettant de développer ces possibilités.

5. Au Viet-Nam, la guerre continue. Le bombardement du Viet-Nam du Nord a cessé, mais dans le Sud la guerre fait rage avec une intensité qui n'a pas diminué. Le malheureux peuple du Viet-Nam du Sud est soumis à de terribles souffrances personnelles et à de lourds dégâts matériels. La précédente expérience coûteuse a prouvé que le conflit ne saurait être réglé par des moyens militaires; il semblerait que les parties l'aient enfin compris.

6. Au début de la guerre, nous avons exprimé l'espoir que les Etats-Unis étant la partie nettement supérieure en force, et aussi en raison de leur responsabilité en tant que puissance mondiale, devraient faire le premier pas menant à des négociations en vue de mettre fin à la guerre. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général U Thant avait alors prévu ce qui s'est passé, à savoir que la cessation des bombardements sur le Viet-Nam du Nord conduirait à des négociations entre les parties. Malheureusement, pour autant que nous sachions, ces négociations n'ont encore abouti à aucun résultat. Espérons que la volonté de paix exprimée par les intéressés leur permettra de trouver un accord aboutissant à l'objectif que les deux ont proclamé : mettre fin à ce tragique conflit et donner au peuple du Viet-Nam du Sud la possibilité de déterminer son propre destin.

7. A notre avis, la clef du succès réside dans la désescalade militaire par toutes les parties. Nous estimons cependant que dans cette situation même, c'est à la partie la plus forte qu'incombe la responsabilité particulière de faire le premier pas. Nous sommes donc heureux de constater que le président Nixon a maintenant décidé un nouveau retrait de troupes américaines.

8. Quel que soit le moment où le conflit prendra fin, il est important de prévoir dès maintenant le relèvement du Viet-Nam. Tous les peuples du monde ont suivi la guerre avec passion et dans un sentiment d'engagement moral. Cela devrait être considéré comme une promesse d'aider les Vietnamiens à relever leur pays ravagé par la guerre dès que les hostilités auront cessé. Des conditions semblent donc exister pour le lancement d'un programme d'assistance

internationale massive qui constituerait une puissante manifestation de solidarité internationale. Les pays nordiques, pour leur part, ont déjà commencé à préparer leurs contributions.

9. Il est profondément regrettable qu'il n'ait pas encore été possible d'appliquer la résolution prise par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 [résolution 242 (1967)] sur la crise au Moyen-Orient. Les populations de cette région continuent de vivre dans des circonstances de tension politique, d'attaques et de contre-attaques militaires qui risquent d'entraîner de sérieuses répercussions jusqu'à l'extérieur même de la région. C'est peut-être ce risque qui a conduit les quatre grandes puissances à engager des négociations sur la méthode permettant d'appliquer la décision du Conseil de sécurité. Le jour où les quatre grandes puissances se seront mises d'accord sur une telle méthode, les parties devront en tenir pleinement compte; les efforts des quatre puissances méritent tout notre soutien.

10. La guerre civile qui se poursuit au Nigéria est une autre facette tragique de la situation mondiale. Les efforts qu'ont fait des hommes d'Etat africains et autres pour parvenir à la paix n'ont eu jusqu'à maintenant aucun résultat. La population civile, de part et d'autre du front, endure des souffrances considérables. Une action internationale de secours a été entreprise, à laquelle le Gouvernement suédois, appuyé par une opinion publique ferme, a consacré des sommes assez importantes. Nous déplorons que des difficultés persistantes entravent cette action de secours. Nous avons aussi exprimé l'espoir sincère que les parties puissent entamer des contacts en vue d'une solution pacifique. Les Etats africains estiment que leur propre organisation, l'Organisation de l'unité africaine, a une responsabilité spéciale et des possibilités spéciales de contribuer à une solution. Cela, nous l'estimons raisonnable et réaliste.

11. Nous préciserons ultérieurement nos vues, au cours de cette session, sur les problèmes de l'Afrique méridionale. Le Gouvernement suédois considère la domination coloniale et l'oppression raciale comme des séquelles détestables et injustifiables des positions de puissance et des préjugés anciens. Qu'elles continuent d'exister aujourd'hui représente une menace sérieuse à la stabilité et au bien-être du continent africain. Il faut prendre toutes les mesures effectives sur lesquelles la communauté internationale, représentée aux Nations Unies, peut se mettre d'accord pour faire disparaître cette menace. Le minimum absolu que l'on puisse exiger est que les résolutions du Conseil de sécurité demandant à tous les Etats Membres d'appliquer un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud soient scrupuleusement respectées de façon continue. En outre, nous estimons que des mesures devraient être prises pour permettre à l'Organisation de suivre et de contrôler plus efficacement la mise en oeuvre des sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud. Il est déplorable, il est honteux pour les pays intéressés, que certains Etats ne tiennent aucun compte des décisions relatives aux sanctions, ébranlant ainsi l'autorité des Nations Unies.

12. A cet égard, je voudrais m'arrêter un instant sur un problème international grave. Je songe ici au fait que des conflits militaires, tant à l'intérieur de certains Etats qu'entre certains Etats, se poursuivent dans une large

mesure au moyen de matériel venu de l'extérieur soit sous forme de dons, soit sous forme d'achats. Je ne veux évidemment pas mettre en doute le droit qu'ont les Etats d'acquérir le matériel militaire nécessaire à leur défense. Le droit de défense légitime est consacré par la Charte. Mais je voudrais attirer l'attention sur les problèmes inhérents à un trafic d'armes non contrôlé.

13. Ce serait indéniablement un pas en avant dans l'intérêt de la paix que, dans le cadre des Nations Unies, on parvienne à se mettre d'accord sur certains principes à cet égard. Le premier objectif devrait être de chercher à prévenir tout trafic de matériel de guerre pouvant faire obstacle au règlement satisfaisant d'un conflit ou, du moins, à sa localisation.

14. Lorsque la Tchécoslovaquie a été, l'été dernier, envahie par des troupes appartenant à des membres du Pacte de Varsovie, cet acte souleva une vague d'indignation et de déception. On avait espéré qu'une certaine évolution dans le sens d'un type plus humain de communisme — évolution qui s'était manifestée dans ce pays — puisse se poursuivre sans aucune ingérence extérieure. On avait espéré aussi que le principal Etat Membre du Pacte de Varsovie n'interpréterait pas cette évolution comme une menace à sa propre sécurité ou à celle de ses alliés. Ces espoirs ont été déçus. Au cours de l'année qui s'est écoulée, nous avons assisté à un retour à une certaine politique en vertu de laquelle la liberté et les droits de l'individu sont graduellement restreints. Cette politique se poursuit sous le nom de "normalisation". Nous doutons que le peuple tchécoslovaque considère cette définition comme exacte.

15. En plus des conflits que le monde connaît actuellement, on peut constater une tension toujours accrue entre les deux grandes puissances communistes : l'Union soviétique et la Chine. Il existe un risque que les violences augmentent. Il est une conclusion qui nous semble s'imposer, c'est qu'il faut agir énergiquement pour amener la République populaire de Chine dans la sphère de la coopération internationale en accordant enfin à son gouvernement la possibilité d'occuper le siège de la Chine dans tous les organes des Nations Unies.

16. Si, dans les principaux différends de l'heure actuelle, les Nations Unies ne peuvent exercer qu'une influence limitée, le Gouvernement suédois est convaincu que cette organisation a acquis une importance toujours plus grande en tant que forum où réaliser une coopération pacifique à long terme. Cela est vrai en particulier des efforts visant au désarmement.

17. Cette année, les succès en matière de désarmement ont été fort limités. L'an dernier, au moment où le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] a été conclu, de grands espoirs de progrès considérables étaient nés dans le domaine du désarmement nucléaire, mais ils ne se sont pas concrétisés. On peut l'expliquer en partie par le fait que l'entrée en vigueur du Traité a été retardée. Ce n'est que lorsque ses principaux parrains — l'Union soviétique et les Etats-Unis — auront ratifié le Traité que nous pourrons nous rapprocher de cet objectif.

18. C'est également avec une impatience croissante que le monde attend de voir les deux grandes puissances nucléaires

entamer leurs entretiens bilatéraux sur la limitation des systèmes de missiles. Nous espérons que ces négociations auront bientôt lieu.

19. Si l'on n'a pu enregistrer dans le domaine du désarmement que peu de progrès — pour ne pas dire aucun progrès — la situation semble un peu plus encourageante en ce qui concerne les autres armes de destruction massive, c'est-à-dire les moyens de guerre biologique et chimique. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, a fait cette année de grands efforts pour trouver une solution aux problèmes que posent ces terribles armes. Nous espérons que de nouveaux progrès réels pourront être accomplis dans ce sens au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Le rapport du Secrétaire général nous a récemment apporté des indications précieuses quant aux effets de l'utilisation éventuelle des armes biologiques et chimiques¹. Dans l'introduction à ce document, le Secrétaire général a indiqué les objectifs dans la direction desquels les efforts doivent se poursuivre. A notre avis, il est important que tous les Etats adhèrent au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques signé à Genève en 1925. Il est également important de donner une interprétation uniforme de cette interdiction qui, à notre sens, est totale et catégorique.

20. Depuis longtemps, nous constatons clairement une interdépendance continuellement croissante entre tous les peuples de notre planète, en temps de paix comme en temps de guerre. Je n'en veux pour preuve que la pression de plus en plus forte exercée par la population grandissante du monde sur les ressources limitées de notre planète, qu'il s'agisse de matières premières, d'eau ou d'air. Deux conditions essentielles doivent avant tout être réunies. D'une part, les ressources doivent être utilisées de façon rationnelle, efficace et économique, car le monde ne saurait se permettre d'exploiter au hasard ces ressources déjà maigres. D'autre part, elles doivent être distribuées de façon plus juste qu'à l'heure actuelle. Il est devenu à la fois urgent et important d'atténuer les différences qui existent dans le développement économique et social entre les peuples du monde; c'est là une question qui affecte au premier chef le maintien de la paix. A notre époque d'interdépendance chaque jour plus grande, la misère, l'ignorance et la faim, même si elles prévalent loin des frontières de notre propre pays, sont des conditions aussi inacceptables que si elles existaient dans notre pays lui-même.

21. C'est dans cette perspective que nous devons faire avancer les travaux tendant à mettre sur pied une stratégie efficace et coordonnée en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous devons tendre à une amélioration soutenue du niveau de vie de l'individu. L'accroissement de la production agricole et industrielle doit donc s'accompagner de mesures tendant à assurer une juste répartition des revenus, de meilleurs logements et un milieu sain permettant à l'homme de mieux s'épanouir dans la liberté et la dignité. Je suis heureux de constater que ce point de vue sur le processus du développement est partagé par un nombre croissant de personnes. A cet égard, j'attire votre attention sur la réunion d'experts sur la politique et la

planification sociales qui s'est tenue à Stockholm du 1er au 10 septembre 1969 en coopération entre les Nations Unies et le Gouvernement suédois.

22. L'évolution économique et sociale de notre époque se caractérise plus que jamais par le progrès scientifique et technique. Les inventions et les produits industriels nouveaux se succèdent à un rythme qui eût été inimaginable il y a seulement quelques dizaines d'années, et les découvertes, les inventions, les produits nouveaux qui font leur apparition modifient radicalement le milieu dans lequel nous vivons. L'intervalle qui sépare une invention de son exploitation industrielle se rétrécit constamment. Le téléphone fut inventé en 1820, mais il ne s'est guère répandu dans la pratique que 50 ans plus tard. Plus de 15 ans se sont écoulés entre l'invention du radar et son utilisation pratique. Mais aujourd'hui, la situation a changé radicalement. La recherche est intégrée au processus économique et ses résultats sont immédiatement appliqués à la production. Une question déterminante est celle de savoir selon quelles lois et à quelles fins se fait cette expansion sans précédent. Bien souvent, elle est déterminée par des facteurs fortuits. D'autres fois, l'évolution est déterminée par des individus ou des groupes dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux de la grande majorité.

23. A notre époque, nous ressentons de plus en plus vivement le besoin d'une orientation plus rationnelle et plus consciente de ces processus, tant pour ce qui est de la recherche que de l'utilisation technique et industrielle de ses résultats. Il est caractéristique que la plupart des gouvernements, quel que soit leur système politique, aient cru devoir créer des organes scientifiques et techniques consultatifs chargés de dégager des directives dans la conduite des travaux de recherche et de développement dans leurs pays respectifs. Mais en même temps, nous ne devons pas oublier que la recherche théorique est déjà un travail d'équipe pour toute l'humanité et il faudrait faire en sorte que la science appliquée et le travail de développement technique le deviennent aussi. La politique nationale de différents pays doit être coordonnée sur le plan international tout en maintenant librement ouvertes les voies qui sont la condition nécessaire de l'évolution normale de la communauté scientifique internationale.

24. Un problème particulier à cet égard est le transfert de la science et de la technique aux pays en voie de développement pour assurer leur progrès économique et social. C'est un problème qui se pose dans le cadre de la réduction du fossé qui sépare les pays se trouvant à des stades de développement différents. Cette question a été discutée en différents organes des Nations Unies, notamment à propos de la planification de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle mérite d'être discutée systématiquement au cours des années à venir.

25. Les investissements en fonds et en personnel qui sont maintenant nécessaires pour le développement technique et pour la recherche sont tels que seuls quelques pays très hautement développés peuvent apporter des contributions sensibles dans ce domaine important. Nous risquons donc de voir la position déjà prééminente de ces pays, sur le plan économique comme sur le plan politique et militaire, renforcée davantage encore par rapport au reste du monde. Dans certains domaines de la recherche, ces pays peuvent

¹ *Les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leur utilisation éventuelle* (publication des Nations Unies, F.69.I.24)

arriver à détenir pratiquement une position de monopole, et à la longue semblable tendance conduirait à un déséquilibre dans le système international et pourrait accroître la tension entre les pays plus avancés du point de vue technique et les autres.

26. Une conclusion s'impose, à savoir que le nouveau rôle de la science et de la technique dans le développement de la société et dans la coopération internationale doit faire l'objet de discussions approfondies au sein des différents organes des Nations Unies. Nous estimons également que le moment est venu d'étudier d'une façon générale les institutions qui existent pour s'occuper de ces problèmes. C'est ainsi qu'il y a lieu d'étudier de façon complète le rôle de l'Assemblée générale et celui du Conseil économique et social dans ce domaine, de même que l'organisation du Secrétariat des Nations Unies, le rôle des institutions spécialisées, etc. Nous espérons que l'idée d'une telle étude sera approuvée par de nombreux gouvernements et aboutira à une efficacité plus grande dans les mesures internationales qui sont prises en fonction des perspectives nouvelles que je viens d'esquisser.

27. L'alunissage des astronautes américains fut un triomphe pour la science et la technique modernes. Notre admiration va aux hommes qui ont accompli cette mission audacieuse ainsi qu'à ceux qui l'ont préparée. Cet exploit récent dans le domaine de la technique de l'espace extra-atmosphérique devrait logiquement aboutir à une forte intensification de la coopération internationale. Les puissances spatiales nous ont maintenant montré ce dont elles sont capables lorsqu'elles sont en concurrence et animées dans une certaine mesure d'un souci de prestige politique et militaire. N'auraient-elles pas maintenant tout à gagner si cette concurrence méfiante faisait place à une coopération ouverte avec une répartition rationnelle du travail d'exploration continue de l'espace extra-atmosphérique ? Ces puissances n'auraient-elles pas profité à faire participer plus largement d'autres pays à cette aventure, en mettant leurs ressources au service de la recherche spatiale, en permettant à celle-ci, avec toutes les possibilités qu'elle offre pour le progrès scientifique et industriel, de devenir l'affaire de toute la race humaine ?

28. La coopération a déjà été entreprise sous les auspices des Nations Unies. Je me permets de rappeler que l'an dernier, l'Assemblée générale avait décidé de charger un groupe spécial de travail d'étudier les conséquences sociales, juridiques et économiques des satellites de radiodiffusion pour les récepteurs privés [résolution 2453 B (XXIII)]. Au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, on discute également de questions telles que l'accroissement de l'assistance technique dans le domaine de la recherche spatiale. Espérons que ces efforts ne seront que le début modeste d'une coopération toujours plus fructueuse dans l'avenir.

29. Les possibilités sans précédent de la science et de la technique modernes peuvent aussi servir à améliorer la qualité du milieu humain. L'importance et l'urgence de ce problème se font sentir de plus en plus dans le monde entier. L'Assemblée générale avait décidé l'an dernier d'étudier la question du milieu humain et de convoquer en 1972 une Conférence des Nations Unies sur le milieu humain [résolution 2398 (XXIII)]. Elle songeait en effet

que la technique moderne peut aider l'homme à améliorer son milieu physique et social et à empêcher qu'il ne soit détérioré par l'application sans discernement de certaines techniques. Nous espérons que l'Assemblée générale prendra cette année des décisions tendant à préparer cette conférence, en vue d'atteindre l'objectif essentiel, qui est d'élaborer et de mettre à la disposition des gouvernements et des organisations internationales des directives d'action pratique tendant à sauver le milieu humain dans le monde entier et à l'améliorer.

30. Je conclurai en soulignant une fois de plus la nécessité d'une solidarité universelle entre les hommes et entre les nations. Nous devons satisfaire à cette exigence si nous voulons éviter que la nouvelle technique militaire ne nous détruise tous. En un temps où l'homme est capable d'observer sa propre planète d'un autre corps céleste, bien des différends et des conflits doivent apparaître comme de petites querelles de clocher. La solidarité signifie le combat contre les injustices économiques et sociales, contre l'abus de pouvoir, contre l'oppression de l'homme dans ses aspirations naturelles à une vie libre et digne. En fin de compte, l'issue de ce combat réglera la question de la guerre et de la paix et, en fait, celle de la survie de l'humanité.

31. M. MERCADO JARRIN (Pérou) [traduit de l'espagnol] : Mes premières paroles seront pour rendre un hommage mérité à la mémoire de M. Emilio Arenales Catalan qui a présidé avec sagesse et dévouement les travaux de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et dont le décès prématuré nous a privés de conseils éclairés dans l'oeuvre de rapprochement international que lui avait confiée la communauté des nations. En même temps, je voudrais me féliciter de ce que M. Louis Alvarado Garrido se soit vu chargé d'assumer jusqu'à leur terme les devoirs de la présidence.

32. Au nom de mon Gouvernement et en mon nom personnel, j'ai l'honneur, Madame la Présidente, de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence de cette assemblée. C'est une grande satisfaction de constater qu'une femme de votre valeur ait été choisie pour occuper de si hautes fonctions et nous sommes certains que vous saurez vous en acquitter avec l'impartialité, la délicatesse et la sagesse dont vous avez fourni des preuves dans le passé.

33. Dans ce même ordre d'idées, j'estime qu'il n'est que justice de mentionner tout spécialement les efforts inlassables et méritoires déployés par le Secrétaire général, U Thant, pour résoudre les questions difficiles et complexes dont il a été saisi.

34. Je profite également de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer nos félicitations à l'Organisation internationale du Travail, qui célèbre cinquante années d'efforts consacrés à la recherche de la justice sociale, et à son Directeur, M. David A. Morse, qui a mis son intelligence et son dévouement au service de cette institution et s'est ainsi acquis la reconnaissance unanime des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

35. Je voudrais également exprimer la satisfaction du Gouvernement et de la délégation du Pérou aux nouveaux membres récemment admis à l'Organisation des Nations

Unies. Cette admission sanctionne les espérances légitimes de leur population et nous rapproche de la pleine réalisation du principe de l'universalité de l'Organisation. Elle augmente également les possibilités de la renforcer grâce à l'apport de nouvelles initiatives sur le plan de la coopération et de la solidarité internationales.

36. Au nom du Gouvernement révolutionnaire du Pérou, j'apporte le message et les espoirs d'un peuple qui, à l'heure actuelle, a entrepris une tâche d'intégration et de fraternité que je considère comme la seule base juste et souhaitable de la paix et du bien-être général.

37. Je ne suis pas venu devant cette assemblée simplement pour faire acte de présence, mais pour vous parler très franchement de ce que l'on pense et de ce que l'on fait dans mon pays à l'égard des problèmes nationaux et mondiaux qui non seulement nous intéressent, mais aussi nous affectent. Je dois d'abord dire qu'au Pérou, nous constatons avec une profonde déception — tout en ayant pleinement conscience de la responsabilité qui nous incombe en tant que dirigeants — l'absence d'une entente internationale qui mettrait fin aux confrontations et aux angoisses dont souffre la majorité des peuples du monde.

38. La plupart des gens jugent ironique, voire exaspérante l'abondance de discours que personne n'écoute et de résolutions lyriques que personne n'applique sur la paix, l'indépendance des Etats, les droits de l'homme et la coopération internationale, tandis que des hommes meurent sur les champs de bataille, que des pays sont encore soumis à des régimes coloniaux ou à des pressions de la part des plus puissants, que prolifèrent toutes sortes de pratiques contraires à la dignité de la personne humaine ou aux aspirations des peuples, tandis que règnent toujours l'égoïsme et l'injustice dans les relations économiques entre les différentes nations.

39. Le fait qu'il y a deux mois à peine des hommes aient mis pour la première fois le pied sur la lune constitue sans aucun doute le plus grand triomphe de la science et de la technique à notre époque. Nous avons suivi cet événement avec enthousiasme et, publiquement ou en privé, nous nous sommes associés à la satisfaction du Gouvernement et du peuple des Etats-Unis devant le succès d'une entreprise qui, outre qu'elle constitue un exploit sans précédent, a renforcé notre foi en la possibilité de réaliser de nouvelles conquêtes, ouvrant des perspectives encore insoupçonnées.

40. Je ne saurais cependant vous cacher que nous ne partageons pas le même optimisme pour ce qui est des difficultés qui existent encore, sur notre propre planète, entre des pays qui vivent séparés par de bien plus petites distances, et cependant par des divergences beaucoup plus profondes, parfois même par des abîmes, si l'on compare la richesse, le progrès et le bonheur de certains à la misère, au retard et aux angoisses des autres.

41. Aujourd'hui comme hier, le défi, qui constitue aussi la tâche la plus importante pour notre génération, demeure d'assurer la paix, la sécurité et le bien-être de toutes les nations afin d'éliminer toutes les causes de tension et de conflit, d'hégémonie et de dépendance, de rivalité et de haine, et de permettre ainsi aux hommes de vivre ensemble dans un ordre plus juste et plus digne, dans un monde où la

liberté, l'égalité et la fraternité ne seront plus des aspirations purement idéalistes, mais bien des réalités vécues par tous les êtres humains.

42. Tous les gouvernements et tous les peuples participent à cet effort, aussi bien ceux qui ont atteint un niveau de vie élevé que ceux qui subsistent dans des conditions à peine humaines. En effet, les différences qui les séparent ne sont pas le résultat du hasard, ni d'une supériorité ou d'une infériorité intrinsèques, mais bien plutôt le résultat d'un ensemble de circonstances où ont joué les facteurs d'ordre social, au nombre desquels figurent l'exploitation et l'abus.

43. La révolution péruvienne a pris naissance il y a onze mois à peine, en réponse aux besoins les plus profonds de notre peuple. Dès le début elle a obéi à une conception entièrement indépendante qui cherche à tirer de la réalité du Pérou l'inspiration et les méthodes qui feront des efforts de tout le pays une entreprise créatrice capable de forger un ordre social véritablement juste et libre.

44. Les conquistadores arrivés il y a plus de 400 ans dans le pays qui est devenu le Pérou ont tenté de transplanter les structures d'une société ancienne dans un monde nouveau, qui avait cependant déjà atteint un stade de civilisation très avancé. Presque trois siècles plus tard, l'indépendance politique n'a pas apporté de changements fondamentaux aux structures économiques, sociales et culturelles établies pendant la période coloniale.

45. Pendant un siècle et demi de vie républicaine, l'inégalité entre les classes avancées peu nombreuses et les grandes masses populaires s'est maintenue, quand elle ne s'est pas accrue. Sauf dans les cas où se sont révélés des hommes exceptionnellement capables ou ambitieux, le pouvoir, les grandes propriétés, les entreprises sont restés entre les mains d'un groupe dominant, qui n'a pas eu à déployer d'efforts considérables, cependant que les employés, les ouvriers et spécialement les cultivateurs connaissaient des conditions de vie extrêmement dures et que les perspectives d'amélioration étaient restreintes en raison des obstacles économiques et culturels imposés par la société de cette époque.

46. Le passage d'une hiérarchie stratifiée de groupes sociaux fermés à des formes plus mobiles a été ainsi entravé jusqu'à la dernière décennie. On comprend que, face à une telle situation, que je n'ai fait qu'esquisser à grands traits, il était nécessaire de procéder à des changements radicaux et de procéder d'urgence à des réformes pour modifier en profondeur les structures de la société péruvienne.

47. L'objectif de notre révolution qui est née de la volonté d'ouvrir au peuple la voie vers une véritable justice sociale et qui s'opère actuellement est donc de détruire définitivement l'agencement traditionnel d'une structure socio-économique fondamentalement injuste. Nous luttons pour obtenir l'indépendance complète de notre pays et pour surmonter ses conditions de sous-développement. Le sous-développement et la dépendance qui s'ensuit ont été les facteurs dominants de la situation structurelle du Pérou. C'est contre eux que s'est faite cette révolution, parce que nous sommes convaincus que tant qu'ils subsisteront, notre peuple continuera d'être la victime de l'exploitation et de sa propre ignorance, parce que nous avons vu que ces facteurs

ont amené la concentration du pouvoir entre les mains de petits groupes privilégiés et le maintien en marge de vastes secteurs de la société et enfin parce que nous sommes convaincus de ce que, si nous restons un pays sous-développé et dépendant, nous ne serons jamais maîtres de notre propre destin, en tant que nation libre et pleinement souveraine.

48. Ainsi, notre révolution peut être définie en deux mots : c'est une révolution nationaliste qui est en cours au Pérou. L'ordre établi est modifié dans son fondement même. Nous sommes en train de changer la physionomie et les structures traditionnelles du Pérou; mais pour cela nous cherchons nous-mêmes des solutions au lieu de les importer; nous affirmons avoir le droit, la responsabilité et le devoir de trouver par et pour nous-mêmes l'orientation et la méthode de cette action de transformation féconde. Le Pérou ne sera plus jamais ce qu'il était avant la révolution. De ce que nous étions, de notre passé, nous maintiendrons ce qui constituait un apport utile pour l'édification de notre avenir; mais nous laisserons de côté, comme nous le faisons déjà, tout ce qui représente une charge inutile pour la tâche de salut qui consiste à faire de notre patrie un pays différent et meilleur pour tous les Péruviens.

49. Nous ne sommes pas seulement des nationalistes, nous sommes aussi des humanistes car un sentiment social profond prime en nous. Nous croyons que le premier devoir de l'Etat est d'assurer la souveraineté et le développement de la nation mais qu'en définitive son objectif est l'homme et non pas un groupe, un secteur ou une classe.

50. L'indépendance et la transformation des structures sont les deux pôles de la pensée révolutionnaire et de ces deux objectifs naît une ligne de force qui fait du développement le synonyme le plus parfait de la paix sociale. En effet, nous recherchons le développement non pas comme un simple instrument de prospérité, d'amélioration ou de modernisation de l'ordre social actuel, qui puisse éventuellement nous conduire à un capitalisme industriel, mais comme un instrument susceptible d'éliminer l'inégalité et les injustices sociales pour établir un nouveau système démocratique où il n'y ait plus de place pour les privilèges de classe ni pour ceux qui résultent de facteurs d'ordre politique, économique et religieux.

51. Notre nationalisme constitue une tentative pour réaliser la cohésion sociale effective du pays, un effort pour affermir son unité politique, renforcer son économie et réaliser son indépendance complète. Ce nationalisme se fonde sur les ressources morales et spirituelles de notre peuple, sur l'aspect positif de nos caractéristiques nationales et sur la volonté de les conserver et de les renforcer. Nous aspirons au progrès économique et social mais nous ne souhaitons pas sacrifier nos institutions et nos traditions authentiquement nationales.

52. C'est pourquoi, à ceux qui souvent nous questionnent sur la nature de ce processus ou qui, sans poser de questions, essayent de nous identifier à des mouvements politiques d'autres pays, nous devons expliquer clairement que nous poursuivons une politique péruvienne, libre de toute influence et de toute orientation étrangères. Nous sommes des nationalistes et des révolutionnaires. Nous recherchons des solutions péruviennes aux problèmes et aux besoins du Pérou.

53. Nous luttons pour renforcer notre souveraineté, défendre nos intérêts légitimes et permettre à notre peuple d'atteindre un niveau de vie plus conforme à la dignité de la personne humaine. Nous sommes fermement convaincus que cette lutte contribuera à forger l'idéal national qui sera le fondement d'une société véritablement libre et indépendante désireuse de réaliser ses objectifs par ses propres efforts, libérée du conformisme et de la dépendance vis-à-vis de l'étranger, une société où l'homme sera le principe et la fin, la raison d'être et le but de toutes les activités, car la recherche de transformations révolutionnaires n'aurait aucun sens si elle ne devait servir directement les intérêts des citoyens péruviens.

54. La tâche de transformation révolutionnaire, qui constitue l'essentiel de la politique péruvienne, s'est traduite par des réformes de structure.

55. Tout d'abord, il convient de signaler une mesure, qui n'est pas une réforme à proprement parler, mais l'exercice de la souveraineté nationale face à une compagnie étrangère d'exploitation de pétrole, laquelle en raison de sa puissance économique et de la protection qui lui était accordée, a joui pendant de nombreuses années d'une situation privilégiée tout à fait exceptionnelle et contraire à notre législation. Par cette mesure, consistant à appliquer strictement des lois préexistantes qui, par crainte des pressions internationales, demeuraient inobservées, on a fait droit à une ancienne exigence de justice et à un impératif de légitime réparation et on a en même temps répondu de façon claire et décisive aux nécessités économiques vitales du pays, que le gouvernement se devait de satisfaire.

56. En l'occurrence, la position péruvienne implique des décisions inhérentes à l'exercice légitime de la souveraineté d'un Etat, mais cet exercice n'a pas été arbitraire. Bien au contraire, il s'est conformé strictement au droit classique péruvien qui, conformément aux principes admis par presque tous les pays du monde, condamne l'usurpation et le monopole, surtout lorsqu'il s'agit de l'exploitation du domaine minier, qui est d'intérêt public. Telle est la situation à laquelle le Pérou a mis fin, souverainement et conformément au droit. Notre décision est conforme aux accords internationaux fondés sur la Charte des Nations Unies et approuvés à plusieurs reprises par l'Assemblée générale, pour ce qui est non seulement de la reconnaissance du droit de chaque Etat d'administrer et d'exploiter ses propres ressources naturelles, mais également de l'interdiction faite aux autres Etats de s'immiscer dans cette administration.

57. L'ordre international rejette donc toute forme d'intervention. Lorsque celle-ci prend la forme de pression ou de sanctions économiques, elle revêt un caractère d'agression d'autant plus injuste et contraire à la morale qu'on prétend l'appliquer à un peuple qui lutte pacifiquement contre son propre sous-développement. Dans ces conditions, le premier devoir de toutes les grandes nations industrialisées et en général de toutes celles qui jouissent des bienfaits de la mise en valeur des richesses du monde, c'est de coopérer sans condition avec les pays qui, par une libre décision et en prenant des risques inévitables, assument la tâche historique consistant à mettre le progrès en marche et à procéder à une transformation profonde et rationnelle des structures.

58. La décision prise par le Gouvernement péruvien de revendiquer le pétrole national, la principale source d'éner-

gie du Pérou, est donc une décision souveraine, légitime et nécessaire. Cette décision est souveraine en ce sens qu'elle émane d'un Etat indépendant, Membre de l'Organisation mondiale; elle est légitime parce qu'elle s'appuie sur des traditions et des règles juridiques déjà en vigueur à l'époque des Incas et sur des lois que le Pérou actuel applique dans le cadre d'un système admis par la majorité des pays; enfin, elle est nécessaire pour mener à bien la lutte nationale contre le sous-développement.

59. Bien que la position qu'il a adoptée soit parfaitement équitable, le régime péruvien offre aux entreprises de très larges possibilités de recours administratifs ou judiciaires pour défendre leurs intérêts. Ce système, que nous n'avons pas inventé, puisqu'il existe dans la quasi-totalité des pays, permet aux administrateurs et aux chefs d'entreprise d'exercer un ou plusieurs recours devant l'administration comme cela a été le cas pour le régime péruvien, recours qui peuvent être suivis également par une ou de plusieurs actions devant les tribunaux du Pérou.

60. Nous estimons en conséquence que tout moyen de pression ou toute sanction appliquée à l'encontre du Pérou parce qu'il défend son patrimoine pétrolier et applique une nouvelle politique en matière d'énergie serait une ingérence manifeste en même temps qu'une agression économique, commise en violation des accords internationaux qui sont venus remplacer l'ancien mode de protection diplomatique dont on s'est servi abusivement dans le passé pour protéger les intérêts financiers. Cette période, sur laquelle les pays en voie de développement auraient tant de choses à dire, nous la considérons comme définitivement révolue dans la mesure où elle introduisait dans le pays une politique d'intervention que le Pérou a toujours rejetée, et continue de rejeter du haut de cette tribune, parce qu'il considère non seulement que cette politique porte atteinte à l'indépendance de l'Etat, mais également qu'elle est tout à fait contraire aux nobles principes de notre organisation mondiale.

61. Pour réaliser les objectifs fondamentaux du gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire faire parvenir à des niveaux supérieurs, compatibles avec la dignité humaine, les secteurs défavorisés de la population, et pour le faire conformément au contenu des recommandations de la réunion des Présidents à Punta del Este², à ce qui était dit dans les encycliques papales ou dans les résolutions des Nations Unies, mon pays a entrepris une véritable réforme agraire qui a reçu l'appui unanime de notre peuple et bénéficie d'un vaste soutien international. La nouvelle loi a non seulement mis fin à des privilèges archaïques, mais en transformant radicalement la structure traditionnelle de la culture péruvienne, elle a jeté les bases d'une reconstruction économique totale de notre pays. La réforme agraire constitue la transformation structurelle la plus profonde qu'on ait jamais entreprise au Pérou. Ses répercussions seront extrêmement vastes dans tous les domaines de la vie nationale, ouvriront la voie à la justice sociale au Pérou, favoriseront l'apparition et le renforcement des couches moyennes et prolétariennes de la population qui, prenant toujours davantage conscience de leurs intérêts propres, fourniront les dirigeants dont le pays a besoin pour consolider le nouvel ordre social.

² Réunion des chefs d'Etat américains, qui s'est tenue à Punta del Este, Uruguay, du 12 au 14 avril 1967.

62. Le Pérou compte traditionnellement sur ses richesses minières. Aujourd'hui ces richesses constituent une ressource dont l'exploitation est la clef de l'avenir économique du pays. L'énorme potentiel minier du Pérou constitue et continuera de constituer l'élément fondamental du secteur extérieur de notre économie et sa mise en valeur déterminera en grande partie le rythme de croissance du pays. En conséquence, le gouvernement a adopté les mesures nécessaires pour assurer l'exploitation immédiate de ces ressources avec toute l'urgence nécessaire afin de redresser l'énorme déséquilibre qui existe entre la production minière actuelle, les réserves connues et évaluées et le potentiel minier du pays.

63. Les mesures antérieures ne modifient en rien la politique du gouvernement révolutionnaire visant à encourager et à aider tous les investisseurs, de quelque partie du monde qu'ils viennent, s'ils sont disposés à travailler en respectant l'esprit et la lettre des lois de la République. Dans le domaine minier, nous offrons aux investisseurs des possibilités qui, sans aucun doute, sont parmi les plus intéressantes que l'on puisse trouver.

64. Je tiens également à mentionner la réforme du statut des entreprises qui sera effectuée en temps voulu au Pérou. On a fait à son sujet des commentaires inexacts qui risquent d'en donner une image fautive, préjudiciable à nos intérêts tant au Pérou qu'à l'étranger. Il convient de déclarer nettement, comme l'a dit récemment le Président de la République, que

“Le Gouvernement révolutionnaire ne transformera pas les entreprises privées en coopératives, à l'exception des cas envisagés dans la récente loi sur la réforme agraire; les mesures prévues ne sous-entendent pas que l'on méconnaîtra les droits légitimes découlant de la propriété des moyens de production; au contraire, elles aideront à stimuler les investissements, à moderniser les entreprises et, de ce fait, à favoriser le développement.”

65. Par conséquent, la réforme de l'entreprise ne vise nullement à porter atteinte aux intérêts des chefs d'entreprise, mais tend plutôt à harmoniser ces intérêts avec ceux des travailleurs dans la justice la plus stricte. Dans tout ce domaine, le gouvernement joue un rôle dynamique et stimulant et pour ce faire, nous avons proposé une modification de son organisation afin de le doter de la capacité et de la vitalité nécessaires, ainsi que des instruments juridiques et techniques qui lui permettront de s'acquitter de façon efficace de ses activités en collaboration avec les groupes de chefs d'entreprise poursuivant le même objectif de développement, pour assurer le bien-être national.

66. Toutes ces réalisations s'effectuent sans qu'intervienne la violence qui en d'autres pays a inévitablement accompagné la réalisation de réformes radicales. Cette révolution sans effusion de sang, cette modification profonde et pacifique que l'on constate au Pérou, est une expérience entièrement nouvelle, une expérience qui échappe totalement aux structures, aux schémas et aux modèles du passé.

67. Ceux d'entre nous qui ont mis en branle cette révolution nationaliste ne verront pas ses meilleurs fruits; ce sont les générations futures qui les cueilleront. Cette

révolution n'a pas d'autres bénéficiaires que le peuple péruvien lui-même. C'est pour lui qu'elle a été entreprise, c'est pour lui que l'on est en train de la mener à bien. Nos fils hériteront d'un monde différent de celui que nous avons reçu de nos pères, et meilleur.

68. Voilà la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le Pérou, où les coordonnées de la révolution se fondent sur la dialectique du développement et l'humanisme d'une démocratie sociale et où se joue notre destinée historique, qui connaîtra le succès ou l'échec au cours des prochaines années.

69. Les caractéristiques et objectifs d'un processus tel que celui par lequel passe la société péruvienne à l'heure actuelle et dont nous avons donné un bref aperçu trouvent un écho dans les affaires étrangères et correspondent à notre façon de concevoir la société internationale et le rôle que doit y jouer le Pérou.

70. La marque distinctive, on pourrait presque dire le phénomène, qui caractérise le mieux le monde contemporain a été la concentration du pouvoir des nations autour de deux pôles, chacun s'organisant au sein d'un système qui lui est propre. Outre ces deux groupes, qui constituent de vastes espaces économiques et des ensembles politiques coordonnés, on trouve un groupe de nations non alignées ou non engagées dans la lutte entre les grandes puissances dominantes. Au sein de ces trois secteurs ou à leur périphérie existe un vaste groupe de nations qui, bien qu'à des niveaux distincts, connaissent le dénominateur commun du sous-développement et d'une limitation de leur capacité de produire suffisamment pour répondre aux besoins.

71. Le Pérou, comme la majorité des pays d'Amérique latine, souffre de la lenteur du progrès économique et social, de la dépendance de son économie, du retard de ses structures, des obstacles à l'intégration nationale, du faible niveau de son éducation et de ses techniques. Tout cela se complique d'un accroissement démographique très rapide qui multiplie les cas d'urgence et accroît encore les besoins. Ces faits nous rendent solidaires du monde en voie de développement, avec lequel nous partageons des problèmes communs. Cependant, on ne saurait ignorer qu'il existe d'autres facteurs qui distinguent le Pérou de beaucoup d'autres pays se trouvant dans des situations semblables : notre révolution politique qui s'est déroulée pendant 150 ans de vie indépendante, notre formation culturelle issue de civilisations autochtones millénaires et particulièrement marquée du sceau de la civilisation occidentale.

72. Nos espoirs coïncident avec ceux de tout le monde en voie de développement et nous pouvons donc escompter que cette attitude vers une nouvelle dimension créatrice sera favorable à la paix et au bien-être. En revanche, nos relations avec la sphère de la puissance mondiale dans laquelle nous évoluons n'offrent pas toujours des perspectives aussi encourageantes. Ces relations comportent des divergences et des oppositions qui entravent et parfois suppriment les possibilités de coopération les plus fécondes. Cela nuit sérieusement au développement harmonieux du progrès et à la sécurité internationale elle-même car la frustration des aspirations légitimes d'un peuple qui cherche à se développer peut créer de dangereuses déformations dans son esprit. C'est qu'en fait, si nous prenons comme

base d'analyse une société telle que la société péruvienne, nous devrions partir de la proposition fort simple que, pour elle, la réalisation en son sein d'une entreprise positive et durable du point de vue du bien-être pourrait mériter qu'on y consacre des efforts et donner un sens à la sécurité nationale et à plus forte raison donner à cette société le sentiment de faire partie d'un système de sécurité collective sur le plan international. Les concepts de bien-être, de développement et de sécurité sont donc liés de façon étroite et permanente, étant donné que la pauvreté et l'exploitation qui sont à la base même de la situation des nations sous-développées rendent plus aiguë une situation explosive dont je ne voudrais pas ici dramatiser les conséquences possibles.

73. L'antagonisme qui oppose les deux pôles de puissance leur est nuisible comme il nuit aux autres pays, qui se voient obligés d'adopter des attitudes ne correspondant pas toujours à leurs intérêts et à leurs aspirations. C'est pourquoi la communauté internationale doit prêter son concours au développement d'une tendance salutaire et qui s'affirme de plus en plus, à adopter des formes de compréhension et de rapprochement mutuel, à effectuer des efforts que l'on peut relever aujourd'hui dans les deux systèmes en vue de profiter mutuellement de réalisations positives et de collaborer à des entreprises communes. Si dans les deux cas, on parvient peu à peu à la conviction que la lutte pour l'hégémonie est quelque chose d'erroné et de stérile et qu'elle doit être remplacée par la concurrence au profit du développement en vue d'aboutir à la sécurité générale et au bien-être de tous, nous pourrions alors réaliser l'idéal le plus cher de l'humanité qui consiste pour elle à ne faire plus qu'un seul monde et un seul bloc.

74. Le Gouvernement révolutionnaire du Pérou a agi, sur le plan extérieur, en conformité avec les concepts exposés ici, étendant ses relations partout où cela était possible, défendant ses droits au développement, et collaborant avec d'autres pays au processus d'intégration et à la mise en place de nouvelles formes de coopération internationale.

75. L'un de ses premiers actes a consisté à étendre ses relations diplomatiques vers des zones du monde dont il était éloigné pour des raisons politiques ou idéologiques. Le nouveau gouvernement a établi des missions permanentes dans tous les pays d'Europe de l'Est, convaincu qu'il pourra mieux servir ainsi la cause de la paix, de la coopération et de la vocation universelle de l'Organisation mondiale. Nous estimons également que, sur une base de respect mutuel, nous pourrions tirer parti de l'expérience et de l'apport de ces pays, et nous rechercherons des formes de coopération et d'échange qui soient à notre avantage réciproque.

76. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en parlant de l'évolution intérieure de mon pays, le Pérou s'est vu dans l'obligation de livrer une rude bataille pour défendre son droit de jouir de ses ressources naturelles. L'acte légitime de souveraineté nationale par lequel le gouvernement révolutionnaire a recouvré ses richesses a provoqué de sérieuses difficultés dans nos relations internationales et dans la politique de crédit de certains pays et de certaines institutions. Nous estimons que ces faits font apparaître une singulière incompréhension des décisions internes prises en application de la loi et conformément aux impératifs de la souveraineté nationale. D'autre part, nous ne pouvons

admettre que l'on prétende identifier l'intérêt général d'un Etat et les intérêts particuliers d'une société commerciale. Plusieurs pays et gouvernements qui nous ont témoigné de leur appui ont compris cette position et je tiens, en cette occasion, à leur redire combien mon pays leur est profondément reconnaissant de cette marque spontanée de solidarité.

77. Ceux qui connaissent la géographie du Pérou savent que sa longue bande côtière désertique trouve sa compensation naturelle dans la fécondité et la richesse de la mer qui la borde. Conscient de cette réalité, qui répond à des données naturelles scientifiquement vérifiées et donne à la mer péruvienne son caractère particulier, le Pérou a proclamé il y a plus de vingt ans que sa juridiction et sa souveraineté s'étendaient sur les eaux adjacentes à ses côtes aussi loin qu'il était nécessaire pour protéger, préserver et utiliser rationnellement les ressources de cette partie de la mer. Le système créé par la suite avec d'autres pays du Pacifique sud-est pour défendre le même principe a fait l'objet de diverses interprétations qui, se fondant sur des dispositions caduques, dépassées par les progrès de la science et par la nécessité de s'adapter au processus historique que nous traversons, méconnaissent les droits des Etats riverains.

78. Nous devons dire clairement que ces droits découlent de la nécessité inéluctable dans laquelle se trouvent les Etats riverains d'assurer la préservation des ressources de la mer dans les eaux adjacentes à leurs côtes, pour assurer la subsistance de leur peuple et satisfaire aux besoins de leur économie nationale. Cette nécessité est d'autant plus impérative qu'il s'agit de pays qui, en raison de leur développement économique précaire et du faible niveau de leur consommation en protéines, ne doivent ménager aucun effort pour améliorer le niveau de vie de leur population.

79. Nous avons le devoir de surmonter la contradiction qui existe entre l'abondance de nos ressources en poisson et la sous-alimentation de notre peuple. Le déficit alimentaire dû à la pénurie d'autres ressources non seulement affecte les possibilités de satisfaire les besoins d'une population en expansion, mais oblige le pays à consacrer une grande partie des devises acquises au prix de grands efforts à l'achat de produits de consommation, ce qui lèse considérablement le développement industriel et la réalisation d'autres entreprises qui conditionnent le progrès économique et social.

80. Evidemment, le Pérou ne prétend pas que les normes qu'il a adoptées pour défendre ses ressources marines doivent être les mêmes pour tous les autres Etats. Le droit doit toujours s'adapter à la réalité et si les caractéristiques géographiques et économiques ou les conditions économiques et sociales diffèrent d'un continent à un autre et parfois sur le même continent, il est à la fois logique et nécessaire que les normes qui leur sont applicables diffèrent également.

81. Il y a des pays qui, pour exploiter les abondantes richesses du sous-sol marin le long de leurs côtes, ont également étendu leur juridiction au-delà des limites traditionnelles de leurs eaux territoriales et jusqu'à la limite du plateau continental. Il serait par conséquent difficile de contester un droit analogue aux pays dont le plateau sous-marin adjacent est peu étendu, voire pratiquement

inexistant, mais qui ont tout autant besoin, sinon davantage, de préserver et d'exploiter les ressources biologiques qui se trouvent dans les eaux adjacentes à leur territoire.

82. D'un autre côté, il faut tenir compte du fait que les dispositions adoptées dans ce domaine n'interdisent pas aux bateaux étrangers de pêcher dans la zone soumise à la juridiction de l'Etat riverain, pas plus qu'elles ne limitent d'une manière quelconque la liberté de navigation dans ces eaux. Elles comportent seulement les dispositions habituelles destinées à permettre aux bateaux de pêche de se livrer à leurs activités sans causer de dommages abusifs, ce qui implique aussi pour eux le droit d'utiliser les facilités portuaires aux mêmes conditions que les ressortissants de l'Etat riverain.

83. Si nous revendiquons pour l'Etat côtier les droits de souveraineté, de juridiction et de contrôle sur les eaux adjacentes à ses côtes, et cela sur une étendue suffisante pour protéger les ressources marines, nous n'entendons nullement créer le désordre ou l'anarchie dans l'océan comme certains l'ont parfois soutenu. Ce que nous voulons créer, c'est un ordre plus juste qui, s'appuyant sur des conceptions scientifiques et juridiques modernes, plonge ses racines profondes dans les nécessités socio-économiques des peuples sous-développés. En somme il s'agit d'un régime qui n'obéisse pas aux impératifs politiques et militaires, pas plus qu'aux intérêts économiques puissants qui, dans le passé, ont été les éléments déterminants de l'adoption de la plupart des règles du droit maritime international.

84. Nous espérons que c'est bien ainsi que le comprennent les autres Etats de la communauté internationale, aussi bien ceux qui, plus évolués, se déclarent prêts à coopérer à nos efforts de développement, que ceux qui se trouvent eux-mêmes en voie de développement et doivent tenir compte de ce que cette politique représente du point de vue de la défense des principes fondamentaux et des ressources essentielles pour assurer notre bien-être et notre progrès.

85. Cela m'amène au point suivant de mon exposé, qui concerne la concertation des politiques interétatiques en tant qu'instrument de progrès individuel et collectif. Si l'effort national est la condition première et fondamentale du développement de chaque pays, cet effort se heurte non seulement à des limitations intérieures, mais aussi aux activités d'autres pays; de sorte qu'il est indispensable d'harmoniser des formes d'action commune, d'établir des accords s'inscrivant dans une perspective plus large et, dans certains cas, s'inspirant d'une communauté d'origine avec d'autres réalités nationales et se traduisant par la recherche de l'intégration économique en tant que moyen de promouvoir des intérêts communs et d'accélérer efficacement le développement. Ce nouveau système conjuguant l'effort individuel et l'effort concerté d'un groupe de nations répond à un impératif de notre temps qui dérive de l'interdépendance croissante entre les nations et nous conduit à la formation de vastes ensembles économiques, solution indispensable si l'on veut assurer à la fois le progrès de tous les membres et de l'ensemble du groupe.

86. L'Amérique latine n'a pas échappé à ce processus et a mis sur pied divers systèmes d'intégration à l'échelon régional et sous-régional, malgré les énormes difficultés qui découlent de sa géographie et de ses structures politiques,

économiques et sociales. Le Pérou participe activement à cette tâche, dont il espère qu'elle favorisera le développement des peuples latino-américains et qu'elle servira l'indépendance du Pérou et sa participation efficace au dialogue international.

87. Mais même si ce processus d'intégration auquel nous assistons parvenait à un heureux épanouissement, cela ne suffirait pas encore à combler l'ensemble des aspirations latino-américaines. Le fossé toujours plus large qui, dans les domaines technologique et scientifique, sépare l'Amérique latine du monde développé et le déséquilibre croissant du commerce international rendent indispensable l'établissement de formes nouvelles de coopération, dont l'objectif est de permettre en définitive à tous les peuples d'accéder également aux avantages du progrès, de la science et de la technique. La communauté internationale n'est pas parvenue à établir un système permettant d'atteindre ce but, et, au contraire, un état de choses s'est créé qui, s'il se perpétuait, ne pourrait que décevoir les espoirs de vastes groupes humains, ce qui comporterait des risques encore plus graves pour la paix et la sécurité mondiales.

88. Il faut clairement dire, et c'est ce que nous faisons ici, que nous concevons la coopération internationale comme un compromis n'impliquant aucune ingérence dans les affaires intérieures ou étrangères des autres Etats et ne comportant aucune tentative de porter atteinte à la personnalité de ces Etats ou aux éléments politiques, économiques et culturels qui la constituent. Nous estimons qu'il est indispensable, si chaque Etat veut jouir de son droit de conservation et de développement, qu'il puisse disposer d'une manière rationnelle de ses ressources naturelles. Nous ne concevons pas une coopération économique qui pourrait être subordonnée à des conditions politiques ou militaires. Nous n'acceptons pas l'application ou la menace d'adoption de mesures coercitives à caractère économique ou politique visant à contraindre la volonté souveraine des Etats afin d'obtenir des avantages quelconques. Enfin, nous désapprouvons l'adoption de politiques ou de mesures, ou l'existence de règles qu'il suffirait d'invoquer pour menacer le développement économique et social d'un pays et déboucher sur des formes d'agression économique ouvertes ou insidieuses.

89. Ce n'est que si la communauté internationale conçoit la coopération en fonction des objectifs de progrès que nous avons indiqués et si elle élimine de ses mécanismes tout instrument de coercition qui risque de dénaturer sa coopération que les peuples développés et les peuples en voie de développement pourront marcher de concert sur la voie du développement, à la recherche de formes supérieures de coexistence permettant à tous les groupes d'édifier en commun un genre de vie plus juste et plus digne. Les critères qui doivent régir la coopération internationale s'inspirent de dispositions expresses de la Charte des Nations Unies aussi bien que de la Charte révisée de l'Organisation des Etats américains.

90. Devant toutes les instances internationales, le Gouvernement péruvien a fermement soutenu que c'était là des principes d'une importance capitale, dont le respect était indispensable à l'établissement d'une coopération loyale, constructive et permanente.

91. La communauté des nations doit s'efforcer de faire régner le bien-être sur le plan international et pour cela les

gouvernements des nations les plus riches doivent faire preuve d'un intérêt plus grand et d'un sens élevé de leurs responsabilités en vue d'améliorer le destin des peuples moins fortunés. Les Etats industrialisés doivent accepter le fait qu'aujourd'hui la pauvreté en n'importe quel point du monde constitue une menace à leur mode de vie et qu'en conséquence, leurs responsabilités économiques et sociales ne s'arrêtent pas à leurs frontières nationales.

92. L'attitude des grandes nations à l'égard de l'existence humaine ne saurait se limiter au seul souci de maintenir la paix et de favoriser des intérêts nationaux limités, ainsi que le président Nixon l'a souligné hier. Une telle attitude n'est pas possible dans le monde d'aujourd'hui, où l'interdépendance augmente du fait des progrès de la science, de la technique et des communications. La sécurité véritable, une garantie réelle de la vie, de la liberté et de ce que l'on considère généralement comme le bonheur, exigent un engagement empreint d'un sens plus élevé des responsabilités à l'égard du monde, un engagement qui signifie la collaboration avec d'autres en vue d'édifier des institutions économiques et sociales nouvelles, d'élaborer des moyens de parvenir à une répartition plus juste et plus équitable de la richesse et d'éliminer l'injustice, afin que le climat d'incertitude se transforme en un climat de confiance et de stabilité.

93. J'ai réservé pour la fin de cette analyse l'exposé du point de vue de mon gouvernement sur les plus importants problèmes mondiaux figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée, sans adopter d'ordre de priorité, mais en tenant compte de ce qu'il était plus commode d'exposer d'abord le processus interne qui se déroule dans mon pays et les conséquences qui en découlent sur le plan extérieur, pour mieux faire comprendre ensuite ce qui, de l'avis du Gouvernement péruvien, doit être fait en ce qui concerne les questions dont je vais maintenant traiter et qui intéressent trois grands sujets: la paix et la sécurité mondiales, la coopération internationale et les droits de l'homme.

94. On a dit qu'à long terme la paix et la sécurité du monde ne seront possibles que lorsque tous les peuples comprendront qu'ils sont membres d'une même famille, le genre humain, qu'ils doivent agir en tant que tels dans le cadre d'un ordre qui n'admette ni l'hégémonie, ni la domination, moins encore l'injustice, mais où règne au contraire une collaboration étendue et permanente pour résoudre les problèmes de chacun, de façon que les efforts individuels s'harmonisent, se complètent et se multiplient en vue d'atteindre un objectif commun, celui de la solidarité de tous les hommes et de la complète réalisation de leurs aspirations pour une vie plus digne, plus heureuse et plus sûre.

95. Nous partageons ces idéaux et sommes également convaincus qu'il faut renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, dont les principes doivent être respectés et les résolutions appliquées, en tant que seules garanties de la paix et de la sécurité internationales.

96. Mais les événements quotidiens du monde dans lequel nous vivons nous montrent combien il serait naïf de s'attendre à des progrès dans cette voie tant que les Etats ne s'attaqueront pas ensemble aux racines mêmes du malaise

international, à savoir les conditions économiques et sociales dont nous parlons si fréquemment. Si celles-ci ne font pas de notre part l'objet de l'attention prioritaire qu'elles requièrent, les mesures politiques et juridiques que nous pourrions prendre demeureront toujours insuffisantes et ne seraient que des palliatifs.

97. En même temps, nous devons également éliminer d'autres facteurs qui troublent le monde actuel et résultent des antagonismes de notre époque. Les plus attristants sont les conflits qui ensanglantent encore l'Extrême-Orient et l'Afrique. Bien que ces problèmes ne figurent pas à l'ordre du jour de la présente session, ils doivent être mentionnés spécialement parce qu'ils constituent une honte pour l'humanité. Il est urgent que les parties cherchent par tous les moyens possibles à mettre un terme au sacrifice injuste et stérile de milliers de vies humaines qui valent plus que tous les intérêts en cause.

98. La situation au Moyen-Orient est en tête des problèmes dont nous sommes saisis. Dans ce domaine comme dans d'autres, il est indispensable que les résolutions des Nations Unies soient respectées, de même qu'il est nécessaire d'assurer, dans un respect mutuel entre les nations, la cessation de toutes les hostilités, la recherche d'un règlement pacifique, la fin de toutes visées expansionnistes ou guerres religieuses. Les volontés nationales doivent être harmonisées avec les impératifs des droits fondamentaux de l'homme sans lesquels on ne saurait concevoir cette paix juste et durable que nous souhaitons tous.

99. En matière de règlement pacifique des différends, l'expérience des nations américaines offre un exemple, d'une valeur indiscutable, de l'efficacité des accords régionaux prévus par la Charte des Nations Unies. Le monde a pu récemment constater que le système américain, agissant avec la sûreté et la rapidité dues à la force de ses institutions et comptant sur les éléments moraux qui ont leurs sources dans l'esprit pacifique de ses peuples, avait réussi à mettre fin à un conflit douloureux entre deux pays frères.

100. Parallèlement à l'élimination de la guerre comme moyen de résoudre les différends, il convient d'accorder l'importance qu'elles méritent aux questions relatives au désarmement général et complet, à la suspension des essais nucléaires, à l'élimination des armes bactériologiques et chimiques et à l'affectation des énormes sommes que l'on continue de gaspiller dans ces domaines à d'autres activités telles que l'utilisation de l'énergie nucléaire et de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques qui fait l'objet de rapports très complets à la vingt-troisième session de l'Assemblée.

101. La récente entrée en vigueur du traité de Tlatelolco³ sur la dénucléarisation de l'Amérique latine est une nouvelle preuve de la volonté de nos pays de collaborer à la pacification du monde sans pour autant renoncer à leurs aspirations légitimes et urgentes en matière d'utilisation de la technique nucléaire au service du progrès économique et scientifique.

102. D'autres problèmes qui affectent les Etats d'une façon injuste et toujours plus dangereuse sont ceux qui ont

trait à leur unité nationale, dont la réalisation ne saurait être indéfiniment retardée. On doit s'efforcer de trouver les processus qui permettront aux peuples divisés de réaliser l'unité de la patrie qu'ils désirent.

103. Enfin, dans ce chapitre de la paix, je dois faire allusion à la situation tout à fait singulière que constitue, de nos jours, le maintien de peuples sous le régime colonial. Le Pérou, comme tous les autres pays qui ont dû lutter durement pour conquérir leur indépendance politique et dont la conception du monde est fondée sur des principes d'inspiration chrétienne, rejette toute forme de colonialisme. Il est temps que les puissances chargées de l'administration de territoires non autonomes se conforment au mandat que l'Organisation des Nations Unies leur a confié, assurent le progrès social et économique de ces peuples et développent leur capacité à se gouverner eux-mêmes, en tenant compte de leurs justes aspirations, en respectant leur identité culturelle et le principe de leur autodétermination. Toute autre interprétation de ce mandat constitue une violation des engagements pris à l'égard de l'organisation mondiale et risque de mettre en danger les objectifs de paix et de sécurité que nous avons tous intérêt à préserver.

104. Dans la deuxième partie de ce discours, lorsque j'ai indiqué quelles sont les bases de la politique étrangère du Pérou, j'ai exposé les principes qui, de l'avis de mon pays, doivent régir les relations entre Etats en matière de coopération internationale. Etant donné la situation actuelle du monde, l'objectif prioritaire de cette coopération est incontestablement la lutte contre le sous-développement; on en a pris nettement conscience au cours de réunions qui se sont tenues à différents niveaux, comme celles de la CECLA, de la CEPAL, du CESIA, de l'ONUDI, où les participants ont tous été d'avis qu'il était nécessaire de repenser les relations économiques actuelles entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

105. Néanmoins, nous devons admettre que les résultats de la première Décennie des Nations Unies pour le développement sont bien insuffisants. Nous espérons que les propositions formulées par le Comité préparatoire dans la stratégie globale pour la deuxième décennie recueilleront le plein appui des nations les plus avancées, car sans leur concours, ces propositions resteront lettre morte.

106. Dans le domaine de la coopération financière, nous constatons que les pays en voie de développement doivent recourir au financement extérieur dans des conditions de plus en plus défavorables, ce qui les conduit à entamer leurs réserves en devises, pourtant nécessaires pour maintenir à un niveau suffisant les importations de biens d'équipement. Il est donc indispensable de mettre un terme à cet engrenage de l'endettement qui fait obstacle à notre croissance économique et à l'amélioration de nos niveaux de vie.

107. Il est ironique de constater qu'en fin de compte les nations dites sous-développées se comportent en exportatrices de capitaux vers les zones les plus développées et les plus riches, en raison du service de la dette extérieure et des envois de fonds à l'extérieur, effectués au titre du remboursement des investissements étrangers.

108. Nous reconnaissons la nécessité de la participation du capital étranger, nous comprenons l'intérêt que ses déten-

³ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé à Mexico, le 14 février 1967.

teurs manifestent pour un revenu raisonnable et nous garantissons la stabilité de leurs opérations; mais l'analyse des modalités adoptées jusqu'ici nous incite à penser qu'il faut trouver des formules nouvelles, compatibles avec l'ordre de priorité des pays bénéficiaires, afin que ces investissements contribuent efficacement à mobiliser les ressources intérieures, à engendrer une épargne nationale et à élever le niveau technique de nos pays.

109. Ces conceptions sont conformes à la politique réaliste de réforme des structures que mène actuellement le gouvernement péruvien. C'est une politique qui dépasse et exclut la conception purement économique selon laquelle la croissance serait la première étape fondamentale dans la direction du développement.

110. Cependant, nous estimons que si la révolution péruvienne veut créer les conditions intérieures indispensables à un développement auto-entretenu, le commerce extérieur devra constituer, compte tenu des caractéristiques de notre pays et de la période précédente, la source principale de financement extérieur nécessaire pour nous permettre d'atteindre nos objectifs. En conséquence, il paraît indispensable de restructurer et d'intensifier le commerce international car il est inadmissible d'avoir à disposer à l'heure actuelle du double de la valeur exportable de notre production pour pouvoir nous procurer la même quantité de marchandises que nous achetions au cours des dernières décennies.

111. Toutefois, nous constatons à l'égard de cette situation l'indifférence, devenue traditionnelle, du monde industrialisé. L'un des grands obstacles au développement du commerce extérieur du tiers monde est l'absence évidente de volonté politique et d'actes visant à donner suite aux accords internationaux.

112. Je saisis cette occasion pour rappeler que les pays industrialisés doivent réviser leur politique en matière de tarifs douaniers et de droits de douane, afin de mettre fin au traitement discriminatoire dont souffrent nos articles manufacturés et semi-manufacturés et de faire également disparaître les obstacles autres que tarifaires qui s'opposent à la commercialisation de nos produits de base. Si nous tenons compte des encouragements dont bénéficient certaines productions non rentables, qui sont ainsi mises en mesure de soutenir avantageusement la concurrence avec les nôtres, nous constatons que le commerce international souffre de graves distorsions.

113. D'autre part, l'élasticité de la demande de produits de base est à l'origine de fluctuations très accusées des prix à l'exportation et entraîne pour nous une détérioration progressive des termes de l'échange et en conséquence une diminution de notre capacité d'importation.

114. C'est pourquoi nous demandons tout particulièrement que les accords internationaux destinés à assurer la stabilité des prix soient respectés, que les mécanismes de consultation pour l'utilisation rationnelle des excédents et des réserves stratégiques fonctionnent efficacement et qu'un système de préférences générales, sans discrimination et sans réciprocité, soit mis en place.

115. Enfin nous devons rappeler que le progrès technique des pays industrialisés accentue encore l'écart existant entre

les peuples développés et les nations en voie de développement. C'est pourquoi une plus grande coopération est nécessaire pour découvrir et adapter des techniques permettant la meilleure utilisation possible des ressources des pays en voie de développement. Il est regrettable de constater que les grandes innovations de la technique au cours de la dernière décennie ont toutes recherché l'économie de main-d'oeuvre. Les pays en voie de développement ont besoin d'innovations qui leur permettent d'économiser du capital et en même temps d'absorber un maximum de main-d'oeuvre.

116. Parmi les programmes que mon gouvernement suit avec un intérêt particulier, je dois citer celui qui concerne l'utilisation à des fins pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol en haute mer au-delà des limites de la juridiction nationale.

117. Nous estimons qu'il est du devoir des Nations Unies, agissant en quelque sorte en tant que mandataire de l'humanité, d'étudier cette question avec le soin et la prudence qu'elle mérite. Cette tâche est difficile à double titre. Il s'agit, en effet, de définir des normes de droit international régissant un domaine nouveau qui se trouve être également le réservoir de richesses considérables suscitant des espérances justifiées de la part des pays en voie de développement.

118. Dans ce domaine, l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour veiller à ce que l'exploration et l'exploitation des fonds marins soient consacrées à des fins exclusivement pacifiques et également pour éviter qu'elles ne deviennent une source de conflit entre les grandes puissances, ce qui mettrait en danger la paix mondiale.

119. L'homme et les groupes humains, aujourd'hui sujets virtuels du droit international, sont les témoins des différends qui opposent les Etats, mais ils jouent de moins en moins le rôle de victimes et de plus en plus celui de promoteurs de solutions. Chercher à fonder la justice et la paix entre les nations sur le bien-être de l'homme, c'est là une des tâches qui s'imposent à notre époque avec le plus d'urgence.

120. Lorsqu'on pense qu'il y a à peine un siècle il existait encore des lois admettant l'esclavage, on voit combien la reconnaissance de la dignité de la personne humaine en tant que telle s'est faite lentement, malgré les principes philosophiques et religieux proclamés plusieurs siècles auparavant. Aujourd'hui, personne ne conteste que le bien-être de l'homme exige la conquête de la liberté non seulement dans son sens politique, mais encore dans le sens de la libération de l'homme de ses oppresseurs les plus cruels : la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Ce bien-être de l'homme exige également la conquête de l'égalité, en tant que possibilité pour tous les individus d'être titulaires des mêmes droits et des mêmes devoirs, sans distinction de sexe, de race, de religion ou de classe.

121. Les droits ont cessé d'être uniquement des garanties octroyées à ses ressortissants par un Etat libéral, gardien de l'ordre, mais ils ont acquis une nouvelle portée : ils découlent des exigences de la dignité de l'homme. Au droit conçu comme une garantie concédée à l'homme face au

pouvoir a succédé le droit conçu comme la revendication d'une existence véritablement humaine.

122. Ces principes ont été proclamés par les peuples des Nations Unies ainsi que par des communautés régionales dans les déclarations des droits de l'homme qui constituent incontestablement les constructions les plus belles et les plus complètes de l'éthique juridique de notre siècle. Ces déclarations ont inspiré les constitutions de nombreux Etats; elles ont orienté de nombreuses lois et ont nourri les espérances de millions d'hommes.

123. Cependant il faut reconnaître que les progrès idéologiques ne se sont pas traduits pleinement dans les faits. En dépit des initiatives prises par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, il existe encore des pratiques de discrimination telles que la politique d'*apartheid* ou des manifestations d'intolérance raciale ou religieuse qui répugnent à la conscience universelle. Parallèlement aux efforts déployés sur le plan intérieur pour mettre fin à ces pratiques déplorables, il faudrait donner plus d'autorité aux recommandations de notre organisation mondiale et à leurs divers instruments d'application.

124. Les pays qui se considèrent civilisés ne peuvent pas demeurer indifférents lorsqu'ils constatent que les droits de certains groupes assujettis sont violés. Mais là encore la tâche est complexe parce que les bonnes intentions, les condamnations purement formelles et les recommandations théoriques ne sauraient suffire si elles ne sont pas accompagnées et, dans de nombreux cas précédées, par d'autres formes de coopération internationale destinée à permettre aux pays de résoudre leurs problèmes, qui en dernière analyse sont toujours ceux de leurs habitants.

125. Dans de nombreux pays, le droit à la vie, qui constitue le fondement des autres droits, n'est guère respecté qu'en paroles, alors que la mortalité infantile et les maladies endémiques continuent de décimer implacablement les populations. Il en va de même du droit à la liberté, là où la majorité pauvre demeure sous la domination d'une minorité privilégiée qui exerce le pouvoir politique et le considère comme l'un de ses privilèges. Il en va de même du droit à la propriété, là où la masse n'est pas en mesure d'épargner parce qu'elle a à peine de quoi vivre. Il en va de même enfin du droit à l'instruction et à la culture, là où règne l'ignorance et où l'analphabétisme atteint des pourcentages élevés.

126. C'est pourquoi, dans les pays qui luttent contre le sous-développement, les droits de l'homme ne deviendront une réalité que lorsqu'on sera parvenu à créer le climat nécessaire de bien-être qui permettra à l'homme d'obtenir la reconnaissance de ses droits, de les exercer et d'apprendre à les défendre.

127. Aux termes de cet exposé des efforts d'ordre intérieur et extérieur que déploie le Gouvernement péruvien pour assurer la prospérité de son peuple et contribuer à l'établissement d'un ordre de solidarité entre tous les pays du monde, je dois répéter une fois de plus que le problème du développement a cessé d'être du ressort de tel ou tel gouvernement national pour devenir l'un des problèmes les plus difficiles que connaissent les relations internationales. Il est donc indispensable que les pays industrialisés recon-

naissent leur part de responsabilité dans la situation actuelle et assument les obligations qui en découlent. Pour nous, nous ne ménageons aucun effort et nous procédons à tous les changements nécessaires pour pouvoir parvenir au stade du développement, parce que nous sommes convaincus que le développement doit avant tout être notre oeuvre, mais nous sommes inquiets de nous trouver face à des positions hésitantes, quand il ne s'agit pas d'abstentionnisme ou même d'indifférence, de la part des pays plus avancés.

128. Coopérer avec des sociétés en transition pour favoriser leur développement économique et social ce n'est pas faire acte de philanthropie. C'est s'entourer des garanties indispensables pour assurer la sécurité politique et par voie de conséquence pour maintenir l'ordre international.

129. Ce que nous envisageons, ce n'est pas un mode de vie qui nous serait imposé mais un monde où les hommes pourront vivre dans la dignité, la justice, la liberté de l'action et de la pensée, en respectant la souveraineté de chaque pays, un monde dans lequel chaque nation pourra développer librement son propre système conformément à ses caractéristiques nationales. Nous croyons que ces objectifs doivent inspirer les efforts de notre organisation et qu'ils constituent des raisons plus que suffisantes pour lutter jusqu'au sacrifice s'il le faut. A une époque où nous ne vivons ni dans la paix ni dans la guerre, il nous faut faire preuve d'une volonté bien arrêtée et de dévouement et travailler en commun pour devenir enfin des nations unies dans cette tâche collective qui consiste à faire accéder tous les hommes au bien-être.

130. M. HOLYOAKE (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*] : J'ai un plaisir très spécial, Madame la Présidente, à vous présenter aujourd'hui, au nom de la délégation de la Nouvelle-Zélande, nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Assemblée. Nous pensons que c'est là un honneur très mérité et nos meilleurs voeux vous accompagnent dans cette tâche très difficile où vous aurez besoin de toute votre patience et de toute votre tolérance. En tant que Membres fondateurs de cette organisation, le Libéria et la Nouvelle-Zélande ont eu le privilège de collaborer pendant vingt-quatre ans à toutes les activités des Nations Unies, et notamment aux affaires du Conseil de tutelle. Nous nous le rappelons avec plaisir.

131. Nous nous réunissons, cette année, à un moment où un jalon important vient d'être posé dans l'histoire de l'humanité : la vue d'hommes marchant sur la surface de la lune. En Nouvelle-Zélande, nous célébrons cette année le 200ème anniversaire des grands voyages de découverte de ce fameux explorateur terrestre : le capitaine Cook. J'aimerais répéter au Gouvernement des Etats-Unis et à tous les pays engagés dans l'exploration pacifique de l'univers un message de bonne volonté envoyé il y a deux cents ans au capitaine Cook, lors de son départ pour l'un de ses voyages :

“J'espère, dans l'intérêt de la partie curieuse de l'humanité, que votre zèle pour les voyages lointains ne va pas encore cesser. Je vous souhaite de tout coeur un plein succès dans toutes vos entreprises.”

Je pense que ce message est aussi approprié aujourd'hui qu'il l'était il y a deux cents ans.

132. L'alunissage n'est pas seulement une inspiration pour l'esprit humain; c'est aussi un miracle fantastique du progrès scientifique. Mais malheureusement, cette preuve si éclatante de la maîtrise de l'homme sur son milieu n'entraîne pas automatiquement l'apparition d'un monde plus noble et plus sage. Un rapport soumis par le Secrétaire général à cette session-ci de l'Assemblée contient une accusation assez flagrante. Il y est dit que l'homme agissant de façon "présumée raisonnable", aurait dû établir pour lui-même des "conditions propres à le recevoir" de façon idéale. Le rapport poursuit: "en fait, c'est très souvent le contraire qui se produit"⁴.

133. Certes, si nous faisons un tour d'horizon de notre monde, nous y voyons se développer à une grande échelle la guerre, la violence et les effusions de sang au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Dans d'autres régions, nous voyons la haine raciale, l'intolérance religieuse et l'oppression politique affliger un grand nombre d'êtres humains. Dans certains des pays sous-développés d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'ailleurs, la pauvreté, la faim et le désespoir règnent à l'état endémique. Les stocks d'armes nucléaires augmentent chaque jour et la production d'armes de destruction massive s'accroît et s'étend rapidement tandis que les nations attendent toujours un accord entre les deux superpuissances sur la limitation des armements et le désarmement nucléaire.

134. Il semble qu'afin d'éviter d'étendre le conflit, les grandes puissances hésitent à intervenir lorsqu'il existe des hostilités ouvertes; cependant, comme d'autres puissances, elles fournissent des armes aux belligérants. Dans ce sombre tableau, les principes de la Charte nous fournissent, pensons-nous, une lumière pour nous guider.

135. En effet, pour la grande famille humaine toujours plus nombreuse, les Nations Unies et les idéaux qu'elles incarnent sont toujours d'une signification primordiale. Chaque année, jusqu'à présent, nous avons renouvelé nos engagements envers l'esprit magnanime de la Charte et nous avons décidé de mettre ses principes en pratique. A l'occasion de cette année anniversaire, il faut je crois faire quelque chose de plus. J'estime que les Etats Membres ont un nouveau et grave devoir à remplir, aussi bien à titre individuel qu'en tant qu'organisation en général, celui de tenir compte des questions que se posent de plus en plus les peuples des pays que nous représentons non seulement sur l'efficacité du mécanisme des Nations Unies, mais aussi quant au fait de savoir si le concept général de San Francisco est toujours valable et pertinent après un quart de siècle d'application.

136. Dans un monde qui a déjà vu l'homme marcher sur la lune, le moment est venu, sans aucun doute, de faire un examen de conscience très poussé afin de savoir si la Charte peut résoudre les problèmes actuels. Il nous faut aussi examiner soigneusement la structure de l'Organisation que nous avons créée il y a si longtemps. Il nous faut voir si même elle correspond de façon adéquate aux circonstances nouvelles que nous connaissons. Nous pensons que nous devons examiner si les procédures très formelles de l'Assemblée générale sont toujours appropriées. Nous ne sommes pas satisfaits d'un Conseil de sécurité qui sert de forum pour des discussions sans résultat qui mettent en danger le

statut même du Conseil. Je pense que nous devrions nous demander ce qu'il faut faire pour que ce que nous qualifions de débats soit autre chose qu'un dialogue de sourds.

137. Nous pouvons, bien sûr, nous enorgueillir du travail accompli par les Nations Unies et les institutions spécialisées dans les domaines économique et social. Il y a eu un réel progrès dans l'assistance économique, l'éducation et la santé, pour ne citer que quelques-uns des domaines où l'on a fait de grands progrès. Mais là n'est pas le but essentiel pour lequel les Nations Unies ont été créées. Il nous reste encore un problème majeur, auquel la Présidente de l'Assemblée a fait allusion mardi [1753^{ème} séance]. Les progrès dans les domaines dont j'ai parlé ont bien moins de sens s'ils ne s'inscrivent pas dans un contexte de paix et de stabilité internationales. A cet égard, les Nations Unies n'ont pas obtenu des résultats suffisants; pourtant, il s'agit là de l'objectif essentiel de la Charte. Je voudrais poser ces questions aujourd'hui parce qu'il s'agit là de questions posées de plus en plus souvent par les peuples de pays tels que le mien et, j'en suis sûr, dans d'autres pays aussi.

138. En posant ces questions, je n'ai pas l'intention de revenir à ce confortable aréopage d'Etats des années de l'immédiate après-guerre ou aux alignements de puissances de l'époque. Nous sommes maintenant une organisation beaucoup plus grande, dotée de capacités plus vastes grâce à des membres beaucoup plus nombreux et diversifiés. Mais l'avenir des Nations Unies et la possibilité d'une nouvelle structure pour elles sont des questions qui revêtent une signification analogue dans toutes les parties du monde, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine, du Pacifique et d'ailleurs.

139. L'une des plus vastes questions à résoudre est le problème de la vocation universelle de notre organisation. Cette question, pourtant si importante, n'a pas été résolue. Mais cela souligne l'échec de notre organisation qui jusqu'à présent n'a pas réussi à trouver des solutions efficaces pour des problèmes vitaux, notamment ceux relatifs à la paix et à la sécurité que j'ai déjà mentionnés. En approchant de leur vingt-cinquième anniversaire, les Nations Unies ont de plus en plus à faire face à la nécessité de remédier à une situation où un quart de la population du monde n'y est pas représenté. L'efficacité de notre organisation souffre d'une aussi considérable lacune. Nous sommes tous conscients des difficultés; pour ma part, je ne les ignore certainement pas. Il s'agit d'un problème difficile à résoudre, mais nous allons bientôt arriver à un moment où l'équilibre des avantages exige que cela soit fait malgré les difficultés immédiates et les difficultés à long terme.

140. L'incapacité de l'Organisation à réduire les conflits internationaux est une source importante de faiblesse pour elle. Si, comme je l'espère, nous voulons essayer de faire quelque chose de nouveau, nous devons, me semble-t-il, chercher de nouveaux moyens pour renforcer la capacité de maintien de la paix des Nations Unies et en faire aussi un organe plus efficace à cet égard. De concert avec quelques autres Etats, la Nouvelle-Zélande a déjà fait savoir qu'elle est disposée en principe à fournir une unité militaire pour participer à l'avenir à des opérations de maintien de la paix proprement montées par les Nations Unies.

141. L'exemple le plus flagrant et le plus tragique de l'incapacité des Nations Unies à maintenir la paix est le

⁴ Document E/4667, par. II.

conflit dangereux et fluctuant au Moyen-Orient. Il n'y a aucune situation où les Nations Unies soient plus engagées; aucune situation où le défi lancé à l'Organisation soit plus grand et plus immédiat. Nous estimons qu'il est essentiel et urgent d'intensifier les efforts pour réduire la violence et pour trouver une voie vers un règlement pacifique de ce conflit. Mon gouvernement appuie sans réserve tout effort visant à instaurer la paix et la sécurité dans cette région.

142. Il y a deux aspects de la situation actuelle au Moyen-Orient qui inquiètent tout particulièrement mon gouvernement. Nous estimons qu'il serait horrible et intolérable qu'un différend entre Israël et ses voisins arabes provoque un terrorisme calculé dans le monde entier. Nous en avons des indices. Aucune personne sensée ne saurait accepter le détournement des avions civils, la destruction de biens, et la menace constante de voir des innocents perdre la vie dans des pays fort éloignés du Moyen-Orient. Nous estimons que ce genre d'activités retombera forcément sur la tête des organisations qui en sont responsables. L'autre aspect, qui semble particulièrement nuisible de l'avis de la Nouvelle-Zélande, serait une tentative — de part et d'autre — de soulever ou d'enflammer les sentiments religieux pour intensifier les tensions et les haines qui peuvent exister.

143. Il y a deux autres conflits destructeurs qui se déroulent impunément et dont les Nations Unies ne sont pas saisies comme elles devraient l'être. Il s'agit du conflit au Nigéria et de la guerre au Viet-Nam. Pour ce qui est du Nigéria, mon gouvernement estime que cette guerre civile est une affaire qui doit être essentiellement réglée par les Nigériens eux-mêmes. Nous espérons tous que des mesures concrètes suivront les nombreux appels lancés, notamment l'appel qu'a fait la semaine dernière la Conférence au sommet d'Addis Abéba. Nous sommes conscients des difficultés, mais il nous semble qu'il faudrait faire un effort pour dissocier la crise humanitaire des aspects politiques de ce conflit sanglant. Le Gouvernement et le peuple de la Nouvelle-Zélande sont inquiets et attristés de l'interruption des opérations internationales de secours. Nous estimons qu'il faudrait reprendre d'urgence ces secours sur une large échelle. Par mon entremise, le Gouvernement néo-zélandais a fait récemment aux parties principales des représentations directes sur ce sujet précis. Nous pensons que la communauté internationale a le devoir de se faire le port-parole de la population civile, innocente victime des combats.

144. Un autre sujet d'inquiétude plus immédiate encore pour la Nouvelle-Zélande est la guerre tragique et inutile du Viet-Nam. Aux conversations de Paris, le Gouvernement de la République du Viet-Nam et ses alliés ont présenté une série de propositions afin d'arriver à une paix négociée. Ces propositions ont deux objectifs principaux : le retrait de toutes les forces non sud-vietnamiennes — je répète : toutes — et la tenue d'élections libres pour tout le peuple du Viet-Nam du Sud. A notre avis, il n'y a rien de plus équitable, il n'y a rien de plus digne d'un homme d'Etat que l'offre faite par le président Thieu au front de libération nationale de participer à des élections libres sous contrôle international. Il a indiqué clairement que son gouvernement s'inclinerait devant les résultats de telles élections.

145. Jusqu'à présent, la réaction de l'autre côté a toujours été négative. Lui aussi a un but essentiel qui est tout aussi

clair : il exige le retrait de toutes les forces alliées alors que les troupes nord-vietnamiennes demeurent au Viet-Nam du Sud et renversent le gouvernement régulièrement élu du Viet-Nam du Sud. Voilà, à notre avis, des exigences d'hommes qui cherchent à imposer leur volonté par la force; elles ne reflètent aucun désir réel de passer de l'affrontement à la négociation.

146. Il est grandement regrettable que les Nations Unies n'aient pu jouer qu'un si petit rôle en ce qui concerne la guerre du Viet-Nam. Il y a eu des moments, me semble-t-il, où l'opinion internationale, exprimée de façon réfléchie et responsable, aurait pu contribuer au progrès vers la paix au Viet-Nam. J'estime que cette possibilité continue d'exister. En particulier, il faut rappeler à la communauté internationale, je pense, les mesures que la République du Viet-Nam du Sud a prises pour servir la cause de la paix. Le Gouvernement de la République du Viet-Nam du Sud est constamment invité, dans plusieurs régions du monde, à faire une concession de plus afin de permettre aux conversations sur la paix de se poursuivre. Mais il est extraordinaire de remarquer que l'on a rarement, sinon jamais, insisté auprès de l'autre côté pour qu'il réagisse de même façon. Un fait demeure : ce n'est que lorsque l'autre côté commencera à s'attaquer aux véritables questions et montrera un intérêt à l'égard de négociations sérieuses que nous pourrons progresser vers le terme de cette guerre tragique.

147. Mon gouvernement appelle de tous ses vœux un règlement pacifique qui permettra au peuple du Viet-Nam du Sud de décider de son propre avenir, à l'abri de toute ingérence extérieure. Un règlement ne pourra vraisemblablement résister à l'épreuve du temps que s'il jouit, dans une large mesure, de l'appui international, et c'est ici que les Nations Unies pourraient apporter une contribution en appuyant tout règlement qui interviendrait. Depuis trop longtemps, le Viet-Nam a été la scène de conflits et son peuple a été obligé de subir les privations et les horreurs de la subversion, du terrorisme, des meurtres et de la guerre. Les ressources naturelles et humaines du Viet-Nam sont telles que, si seulement la guerre et la menace de guerre pouvaient être éliminées, cette nation jeune et vigoureuse pourrait très rapidement reprendre la place qui lui revient dans la communauté des nations. Un grand nombre de pays et plusieurs organisations internationales participent à des programmes d'aide économique et humanitaire destinés au Viet-Nam. Avec le rétablissement de la paix, les exigences de la reconstruction et de la réadaptation dans ce pays ravagé par la guerre rendront indispensable une plus grande aide encore du reste du monde si l'on veut que le peuple vietnamien puisse jouir de la prospérité économique et du bien-être matériel auxquels il a droit.

148. La Charte nous fait à tous une obligation de respecter les droits de l'homme et, malgré les progrès inégaux effectués dans ce domaine, on peut constater que le monde se rend de plus en plus compte de la responsabilité de l'homme envers son semblable. En matière de justice sociale, la plupart des gouvernements ne sauraient tolérer aujourd'hui des conditions et des pratiques qui, il y a 50 ans ou même 25 ans, n'étaient guère mises en question. Les Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail, dont nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire, ont contribué de façon significative à cette évolution.

149. En même temps, nous devons déplorer que se poursuive l'existence de situations où les normes énoncées par la Charte ont été méconnues ou rejetées. Cette année, une fois encore, nous avons été témoins d'un déni massif des droits de l'homme — d'une brutale polémique — dans un effort pour réprimer l'esprit inexorable du peuple tchécoslovaque. Il nous semble, d'où nous sommes, que le socialisme armé d'un gourdin a été exalté. On nous a dit, en 1968, qu'il s'agissait d'une accolade fraternelle; si tel est le cas, mon pays, et, je crois, le reste du monde, devront chercher à redéfinir l'amitié et la fraternité. Dans un autre domaine des droits de l'homme, on doit porter à l'actif des Nations Unies le fait que le processus de décolonisation est en grande partie réalisé.

150. Nous avons relevé avec un vif intérêt la décision du Conseil de sécurité de créer un comité d'experts chargé d'examiner les relations entre les micro-Etats et les Nations Unies [1506^{ème} séance]. Cette question présente un intérêt tout particulier pour la Nouvelle-Zélande, située dans la région du Pacifique où se trouvent de nombreux petits territoires insulaires. La Nouvelle-Zélande a conduit deux de ces territoires à l'autodétermination et à l'autonomie. Le Samoa occidental, qui est un Etat pleinement indépendant depuis 1962 — conduit jusque-là par la Nouvelle-Zélande — a choisi de ne pas entrer aux Nations Unies, bien qu'il soit devenu membre de l'Organisation mondiale de la santé. En 1965, les îles Cook ont choisi la pleine autonomie, en libre association avec la Nouvelle-Zélande. Compte tenu de notre expérience dans ces deux cas, nous estimons que des arrangements nouveaux et plus souples sont nécessaires pour les tout petits territoires. A l'heure actuelle, ils peuvent seulement soit devenir Membres à part entière des Nations Unies, soit n'avoir aucun rapport avec l'Organisation. Mon gouvernement attend avec grand intérêt les résultats de l'étude du Conseil de sécurité et ses recommandations sur cette importante question.

151. Les Nations Unies sont assez mal équipées pour résoudre les crises politiques de notre temps. Cependant l'une des grandes réalisations de ces dernières années, qui permet d'espérer une réduction des tensions politiques et une élimination de la menace de guerre, a été la négociation et la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)]. La Nouvelle-Zélande l'a ratifié la semaine dernière. Cette décision réaffirme officiellement une politique nationale de longue date de la part de la Nouvelle-Zélande, qui est de renoncer à toute intention de notre part d'acquiescer à des armes nucléaires. Nous espérons aussi que des progrès réels pourront être réalisés vers la conclusion d'un accord interdisant complètement tous les essais d'armes nucléaires, et nous demandons à tous les pays qui n'ont pas adhéré au traité sur l'interdiction partielle des essais⁵ de s'abstenir de reprendre leurs expériences d'armes nucléaires dans l'atmosphère.

152. L'année dernière, les Membres des Nations Unies se sont aussi rendus de plus en plus compte que notre milieu est menacé par d'autres dangers, moins évidents peut-être mais non moins grands et peut-être plus immédiats. L'homme a imprudemment porté atteinte à son propre milieu et la nécessité devient aiguë de préserver notre

patrimoine matériel dans une ère où l'industrie joue un rôle écrasant et où la population augmente.

153. Mon gouvernement estime de la plus grande importance, et aussi fort méritoire, que les Nations Unies accordent de plus en plus d'attention à des questions pratiques telles que le contrôle démographique, l'établissement d'un régime juste et efficace pour l'exploration et l'exploitation du lit des mers, la coordination et les objectifs des activités dans l'espace extra-atmosphérique, la conservation du milieu humain et la lutte contre la pollution. Ce sont là des préoccupations qui vont au-delà des frontières politiques, et les problèmes qu'elles posent doivent retenir l'attention de l'humanité tout entière.

154. Enfin, je crois qu'au début de cette vingt-quatrième session, nous reconnaissons tous l'importance critique qu'il y a à s'assurer que de bonnes décisions soient prises par cette assemblée, en ce qui concerne les objectifs et la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Celle-ci peut très bien décider de la forme et du rythme d'un progrès économique sain dans le monde. L'une des principales leçons de la première Décennie du développement a été qu'un développement économique sain est un processus continu, complexe et à long terme. Pour ce faire, la coopération volontaire de tous les Etats, développés et en voie de développement, est essentielle. Il est tout aussi important que les objectifs ou les buts visés soient réalistes.

155. Pour sa part, le Gouvernement néo-zélandais s'est engagé à arriver à consacrer 1 p. 100 de son revenu national brut à l'aide extérieure. Le succès de la deuxième Décennie du Développement pourra dépendre, en grande partie, de la mesure dans laquelle cette assemblée s'acquittera de ses responsabilités. J'espère que nous réussirons à prouver que le Secrétaire général a fait preuve, à ce propos, d'un pessimisme exagéré. Nous devons démontrer que l'homme, considérant l'ensemble des problèmes de sa planète, peut être rationnel et peut mettre en place, à sa propre intention, des conditions qui correspondent de façon idéale à sa situation.

156. M. EBAN (Israël) [traduit de l'anglais] : Madame la Présidente, le Gouvernement et le peuple d'Israël, qui vous connaissent bien, se réjouissent de vous voir présider cette assemblée générale. Nous considérons votre élection comme un hommage émouvant rendu à l'Afrique, au Libéria — qui fut sa première république souveraine — et à vos qualités personnelles. Je ne doute pas que vous dirigiez nos travaux d'une main ferme et expérimentée.

157. C'est avec chagrin que nous avons vu disparaître votre éminent prédécesseur, M. Emilio Arenales, Ministre des affaires étrangères du Guatemala; cette disparition est une perte cruelle aussi bien pour ses compatriotes que pour l'ensemble de la communauté internationale.

158. Dans votre discours d'ouverture devant l'Assemblée [1753^{ème} séance], vous avez, Madame la Présidente, exprimé une inquiétude constructive. C'était bien l'attitude qui convenait face aux réalités que nous sommes venus discuter ici. Tout effort sérieux des Nations Unies pour servir la cause de l'humanité doit partir d'une attitude critique. Nous avons vécu une année de frustrations et

⁵ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou, le 5 août 1963.

d'impasses. Aucun progrès n'a pu être accompli pour résoudre les conflits, et les Nations Unies en sont venues à jouer un rôle encore plus marginal dans les affaires mondiales. Leur renommée a diminué; leur flambeau a perdu de sa luminosité. Et pourtant, jamais une époque n'a autant réclamé des institutions capables de traduire un esprit planétaire. Les forces qui rassemblent toute l'humanité dans le cadre d'une destinée unique exigent que nous maintenions un cadre unitaire pour les relations internationales, en plus du cours normal des contacts bilatéraux et régionaux. Il n'y a rien de caduc comme il n'y a rien de prématuré dans l'idée centrale de la Charte. Une communauté de nations souveraines unies par un pacte juridique et de paix représente la vision la plus élevée que l'imagination politique de l'homme soit parvenue à concevoir. Mais il y a un large fossé entre la vision et la réalité, et ce fossé s'élargit encore au fil des ans.

159. En vérité, les mouvements effectifs et réels d'action et de concertation entre nations se produisent surtout hors de l'enceinte des Nations Unies. C'est ce qui ressort clairement des documents de l'organe des Nations Unies qui nous représente, tout au long de l'année, dans notre recherche de paix et de sécurité. Depuis l'été 1968, la paix et la liberté ont été ébranlées en Europe par l'invasion flagrante de la Tchécoslovaquie, en Asie du Sud-Est par les combats qui se poursuivent au Viet-Nam, en Asie du Nord-Est par les éclairs menaçants sur la frontière russo-chinoise, au Moyen-Orient par la dénonciation formelle et effective du cessez-le-feu par l'Égypte, et en Afrique par l'agonie que connaissent des millions d'êtres dans la région biafraise du Nigéria.

160. Le Conseil de sécurité n'a rien pu faire face à l'invasion de la Tchécoslovaquie, n'a rien eu à dire sur la guerre du Viet-Nam, ne s'est pas penché sur la misère de millions de gens qui, en Afrique occidentale, sont entraînés dans un cauchemar de sang et de famine. Le Conseil est resté coi lorsque la République arabe unie a ouvertement répudié la résolution de cessez-le-feu au Moyen-Orient qu'il avait lui-même adoptée. Il n'a rien fait face à la vague croissante de piraterie aérienne. Il est resté coi face aux gibets macabres auxquels de nombreuses victimes ont été publiquement pendues dans les rues de Bagdad. Il a dû assister avec indulgence aux efforts faits par certains États arabes pour déclencher une campagne outrageuse d'incitation à la haine religieuse, réminiscence des âges obscurantistes, dans une tentative d'exploiter joyeusement le déplorable incendie d'Al Aqsa. Le Conseil, comme précédemment, a bien voulu et a pu adopter des résolutions au sujet du Moyen-Orient pour autant qu'elles respectaient deux conditions : que leur texte soit acceptable pour les États arabes et qu'il ne renferme aucun mot critique spécifique sur les politiques ou les mesures adoptées par des gouvernements arabes et qui ont conduit à l'assassinat de nombre de nos concitoyens et à la tentative proclamée d'assassiner notre État. Un tiers des membres du Conseil de sécurité sont des États dont les relations diplomatiques et les préférences sentimentales se confinent à l'une des parties dans le conflit du Moyen-Orient. Et c'est pourtant le seul conflit dont le Conseil s'occupe !

161. Presque tous les grands conflits de l'heure se caractérisent par l'impasse politique et l'escalade militaire, et leurs causes résident souvent hors du pouvoir et de la

volonté des Nations Unies; mais cela ne nous dispense pas de faire notre autocritique. Un défaut particulièrement frappant nous vient à l'esprit. Il avait été franchement relevé par l'ancien Président Arenales à la clôture de la vingt-troisième session [1752ème séance]. En effet, certaines résolutions sont adoptées dans un esprit de rhétorique et par des majorités de circonstance, sans que l'on se préoccupe de savoir si elles sont équitables et si elles pourront être appliquées. Comment s'étonner qu'elles manquent de force morale ou juridique ? On ne saurait surmonter cette difficulté qu'en recherchant résolument et sans se lasser un consensus incluant les parties intéressées. Le rôle des Nations Unies devrait être d'encourager l'accord entre les gouvernements intéressés, plutôt que d'accentuer les divergences qui les séparent. En un mot, les Nations Unies devraient s'attaquer à leur tâche sous l'angle diplomatique plutôt que parlementaire. L'Organisation a été créée pour concilier les points de vue et les intérêts; elle n'a pas été créée pour arbitrer, encore moins pour imposer. En outre, elle devrait s'efforcer d'exprimer les communes aspirations de l'humanité.

162. L'Assemblée générale ne pourrait-elle, au cours de cette session-ci, répondre d'une manière frappante aux intérêts centraux et aux aspirations des peuples au nom desquels elle parle ? Je suggère que la Journée des Nations Unies, qui tombe le 24 octobre, soit proclamée cette année "Journée du cessez-le-feu universel". Ce jour-là, les hostilités devraient être suspendues dans le monde entier : au Viet-Nam et au Nigéria, le long de la frontière soviéto-chinoise, partout où elles se poursuivent en Afrique, et aussi tout le long des lignes de cessez-le-feu au Moyen-Orient. Quand tous les canons se seront tus, les dirigeants des nations pourront, dans une atmosphère de tranquillité solennelle et sans précédent, entendre la voix pressante de l'humanité qui réclame un monde pacifique. En lui-même, un cessez-le-feu ne peut évidemment pas résoudre des problèmes complexes. Mais si le monde parvient à vivre enfin et pour la première fois un moment de sérénité universelle, peut-être hésitera-t-on à y renoncer ensuite, et peut-être pourra-t-on, de toutes parts, s'engager sur la voie ardue, longue, indispensable, conduisant à des règlements négociés, sans la fanfare sauvage des bombes et des obus.

163. C'est plus particulièrement au Moyen-Orient que, durant l'année écoulée, le grondement des canons n'a pas cessé, empêchant tout dialogue tranquille. Rien ne s'est passé comme les gens rationnels l'escomptaient. En septembre 1967, les gouvernements arabes ont pris la décision commune de refuser la négociation, de refuser la reconnaissance, de rejeter la paix, d'esquisser la détermination de frontières sûres et convenues avec Israël. Cette regrettable politique s'est poursuivie et a été réaffirmée avec une ténacité digne d'une meilleure cause. En fait, ni sur le plan des concepts ni sur le plan de la politique, le président Nasser n'a battu en retraite à la suite de sa tentative de mai 1967 de détruire Israël en l'étranglant et en le soumettant brusquement à un blocus.

164. La mémoire internationale ne peut oublier les événements dramatiques de l'été 1967. Le faire, ce serait renoncer à comprendre les réalités actuelles du Moyen-Orient. Israël conservera une image éternelle et ineffaçable du péril qu'il a couru et de la solitude dans laquelle il s'est trouvé. Nous vivons intimement avec ces souvenirs. Nous les

ressassons jour et nuit. Car ce n'est que par une vigilance exceptionnelle, une responsabilité indépendante et de cruels sacrifices que nous avons pu éviter un désastre qui aurait mis un terme au voyage historique de notre peuple et pesé à tout jamais sur la conscience de l'humanité. Chaque fois que reviendront les mois d'été, nous nous rappellerons comment tout ce que nous aimions et chérissions a risqué d'être englouti dans les flammes de la guerre et du massacre. Nous savions que sans victoire, il n'y aurait pas de survie. Nous nous rappelons le silence et l'apathie avec lesquels le Conseil de sécurité, entre un ajournement et le suivant, observait tranquillement cette tentative unique dans l'histoire moderne de rayer un Etat souverain de la carte du Monde. Nous n'oublierons pas comment les déclarations, les espérances, les attentes, les promesses de compréhension ou les engagements sur lesquels Israël avait quelquefois été invité à compter pour sa sécurité, se sont révélés, lors de l'événement, fragiles et illusoire. Nous nous rappellerons certainement comment la conscience des hommes libres partout au monde a été soulevée devant l'angoisse profonde d'Israël, mais ces hommes sont demeurés dans une impuissance totale. Et en même temps que nous évoquerons les grandes ombres qui nous menaçaient, nous nous rappellerons comment, dans un sursaut désespéré, sûrs de notre bon droit, nous avons desserré les doigts qui nous serraient à la gorge.

165. Après tout, un peuple qui se souvient encore de ses révoltes contre les tyrannies anciennes n'oubliera certainement pas les dangers plus graves et aussi la délivrance plus complète qu'il a connus il y a deux ans et demi. C'est un moment qui demeurera et brillera à tout jamais dans notre mémoire nationale, un moment incomparable qui sera transmis à toutes les générations d'Israéliens. Et ce souvenir nous dictera notre devoir et notre résolution. Il est de notre devoir et de notre résolution de faire en sorte que ces périls ne reviennent jamais. Jamais nous ne pourrions retourner à l'anarchie politique ou la vulnérabilité physique et territoriale qui ont failli nous perdre.

166. Il y a maintenant deux ans et demi, les Nations Unies, qui n'avaient pas pu aider Israël dans une situation dramatique, rassemblèrent leurs énergies morales pour porter jugement sur trois questions fondamentales. Sans doute ce jugement était-il négatif, mais il avait une grande importance. Les Nations Unies refusaient de condamner la résistance légitime par laquelle Israël avait échappé à la destruction. A plusieurs reprises, les Nations Unies ont, par leurs votes, écarté les accusations ridicules des Soviétiques et des Arabes selon lesquelles le refus par Israël de périr devait être qualifié d'"agression". Elles ont rejeté toutes les propositions tendant à rétablir une situation qui avait conduit à une guerre et qui, si elle se présentait à nouveau, conduirait inexorablement à une autre guerre.

167. Ainsi, les discussions qui ont eu lieu ici il y a deux ans aboutissaient à une critique non exprimée mais nette de l'hostilité arabe qui, pendant vingt ans, s'était manifestée contre Israël, et à laquelle les Arabes n'ont pas encore renoncé. L'opinion mondiale a rejeté les solutions fondées sur un retour à la situation explosive du début de juin 1967. Des voix de tous les continents ont fait écho à ce rejet. Un homme d'Etat africain, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, a résumé la situation en trois brèves phrases :

"Empêcher le retour au *statu quo* politique dans la région, c'est choisir des échappatoires qui, à chaque instant, nous ramèneront à la brutale réalité . . . Le conflit entre Israël et le monde arabe ne peut être résolu que par des solutions négociées . . . Il faut que le dialogue naisse; alors les solutions progresseront." [1540ème séance, par. 47 et 49.]

168. Depuis lors, des représentants de traditions et de cultures diverses ont fait entendre leurs voix en faveur d'un ordre régional nouveau et stable; ils se sont prononcés contre l'illusion que des changements ne pourraient intervenir dans les lignes du cessez-le-feu que dans le contexte de la paix; en faveur de frontières permanentes établies d'un commun accord et d'autres mesures assurant la sécurité contre la guerre et la terreur; contre l'ambiguïté d'un armistice périmé; en faveur d'une paix permanente confirmée par accord réciproque.

169. Telle est donc notre position. La route qui nous ramènerait à un armistice explosif et fragile est fermée. Mais le chemin qui mène à la paix est grand ouvert. Notre tâche consiste à faire en sorte qu'une ère nouvelle de coopération et de progrès, qui n'avait jusqu'ici été ni réalisée ni annoncée, prenne maintenant place dans l'histoire du Moyen-Orient.

170. Mais malheureusement la politique arabe des douze derniers mois a été conçue pour boucher de tels horizons. Si nous nous demandons pourquoi aucun progrès n'a été accompli vers la paix au cours de l'année passée, nous sommes ramenés au fait brutal qu'il n'y a pas eu de négociations. Dans les différends internationaux, l'existence de négociations n'assure pas le succès, mais l'absence de négociations est une garantie absolue d'échec. Le principe "pas de négociations avec Israël" proclamé en 1967 à Khartoum⁶, répété maintes fois depuis lors et maintenu avec un entêtement total, reste un obstacle insurmontable à la paix.

171. Mon gouvernement attache une grande importance aux négociations, mais ce n'est point là une obsession de procédure. C'est le coeur, le centre du problème, car le refus de négocier est en fait identique à un refus de faire la paix. Et comment la transition d'un état de belligérance prolongé à la coexistence pacifique peut-elle être menée à bien sur la base de l'ostracisme et du boycottage diplomatiques? Jamais, jamais dans l'histoire de notre époque, deux pays ne sont passés de l'état de guerre à l'état de paix sur la base du refus de l'un de rencontrer l'autre. Il y a, semble-t-il, des lois dans la vie internationale, de même qu'il y a des lois dans la nature et dans la société. Le refus de négocier implique l'absence de tout terrain politique ou juridique commun à partir duquel les parties pourraient progresser vers la conciliation de leurs intérêts.

172. En particulier c'est une erreur de considérer les Nations Unies comme pouvant remplacer un règlement direct; c'est précisément le contraire de ce que doit être notre organisation. Celle-ci est un instrument dont le rôle est de mettre fin aux conflits et non une arène pour les mener. Elle exprime ses fins les plus élevées lorsqu'elle rapproche les points de vue et non lorsqu'elle les écarte.

⁶ Conférence arabe au sommet, tenue à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967.

Nous ne voyons dans la vie internationale aucun autre exemple de refus d'Etats de reconnaître un autre Etat, sinon pour entrer en état de guerre contre celui-ci. A la place d'un règlement négocié directement, nous aurions pu avoir, au mieux, des dispositions vagues et équivoques, non contrôlées, se prêtant à des interprétations contraires, comme les arrangements de 1957 qui, en 1967, se sont écroulés comme un château de cartes en quelques heures. L'effondrement des arrangements de 1967 était étroitement lié au fait que la responsabilité égyptienne n'avait jamais été directement affirmée ou engagée sur une base contractuelle en 1957. Nous avons aussi appris en 1967 une dure leçon que nous ne sommes pas prêts d'oublier quant à la fragilité inhérente aux garanties internationales et aux garanties du Conseil de sécurité dans l'état d'équilibre actuel entre les puissances mondiales. Nous tiendrons compte de cette leçon à l'avenir dans notre histoire et dans notre politique.

173. A ces considérations de principe, il nous faut ajouter des considérations d'efficacité. C'est seulement dans le contexte de la négociation que les parties intéressées pourront voir les prémices d'une ère nouvelle dans leurs relations. C'est alors seulement que la discussion passera de la phase rhétorique et polémique à l'élaboration concrète et détaillée de positions précises sur tous les problèmes en cause. Le refus de négocier crée une atmosphère tendue de méfiance et de scepticisme. L'accord pour négocier ouvrirait des courants de pensée et des efforts d'imagination totalement différents de tous ceux qui les avaient précédés ou que l'on pourrait maintenant imaginer. A mon avis, il n'est pas exagéré de dire que l'idée du passage de la guerre à la paix sans négociations est beaucoup moins réaliste que celle de voler vers la lune. C'est un fait que la lune a une fois été atteinte par les mortels que nous sommes, tandis que la paix sans négociations ne s'est jamais faite dans toute l'histoire de l'humanité.

174. Les principes formulés en novembre 1967 par le Conseil de sécurité [voir résolution 242 (1967)] ne peuvent avoir de signification ou d'utilité que s'ils sont interprétés et précisés par la négociation. Lorsque les auteurs de cette résolution et ceux qui l'ont appuyée nous l'ont recommandée comme cadre pour la mission de l'ambassadeur Jarring, ils nous ont dit catégoriquement que c'était un cadre de négociations. Elle a été rédigée, comme l'a dit il y a un an le représentant des Etats-Unis, comme une ébauche de principes sur lesquels pourrait reposer la paix. Il ne s'agissait pas de la mettre à exécution.

175. En novembre 1967, le représentant du Royaume-Uni disait que la résolution qu'il proposait au Conseil de sécurité ne constituait pas un appel à une trêve temporaire ou à un accommodement superficiel. Selon lui, elle était le reflet d'un refus de "s'associer à un prétendu règlement qui ne serait que la suite d'une fausse trêve" [1379ème séance]. Il ajoutait encore que toute action devait s'inscrire dans le cadre d'une paix permanente, et que "le retrait ne doit se faire que vers des frontières sûres" [1381ème séance]. Au Conseil de sécurité, il a été précisé qu'il n'y avait jamais eu au Moyen-Orient de frontières sûres et reconnues, pas plus que dans aucun des engagements mutuels des parties. En conséquence, ces frontières devaient être déterminées par les parties elles-mêmes dans le cadre du processus d'établissement de la paix.

176. L'expérience est là pour que les hommes puissent en apprendre quelque chose. Au lieu d'argumenter sur la théorie, pourquoi ne pas nous pencher sur l'expérience des 28 mois écoulés? Tous les substituts possibles à une procédure normale de négociation ont été essayés : des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, des sessions ordinaires de l'Assemblée générale, des réunions du Conseil de sécurité, des rencontres individuelles du représentant spécial des Nations Unies avec certains gouvernements du Moyen-Orient, des conversations entre quatre membres permanents du Conseil de sécurité, des consultations entre deux membres permanents du Conseil de sécurité — toutes ces techniques, tous ces artifices ont été essayés et rien n'en est sorti. Il est certain que si tous ceux qui se sont engagés dans de telles activités n'ont rien trouvé qui puisse remplacer la négociation, ce n'est pas par manque de persévérance ou d'habileté, c'est uniquement parce que rien ne peut remplacer la négociation. Ainsi, après ces 28 mois, je reviens répéter avec encore plus de conviction ce que j'avais déclaré, du haut de cette tribune, aux gouvernements arabes, en juin 1967 :

"Vous avez choisi à maintes reprises de nous rencontrer dans l'arène des combats. Vous ne pouvez refuser de nous retrouver à la table des négociations."

177. Bien entendu, l'absence de négociation au cours des 12 derniers mois n'est que le symbole d'un plus profond désaccord. L'hostilité contre Israël a été organisée et méthodiquement intensifiée. Elle a revêtu trois aspects : en premier lieu, le cessez-le-feu conclu conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 6 juin 1967 [233 (1967)] a été constamment violé et, finalement, dénoncé. La dénonciation officielle a eu lieu dans le discours prononcé par le président Nasser le 23 juillet de cette année, lorsqu'il a déclaré que le cessez-le-feu ne peut durer éternellement et qu'il faut se battre. Il disait en substance : "Nous entreprenons maintenant l'oeuvre de libération. La guerre des six jours n'est pas terminée. La guerre de deux ans, de trois ans, de quatre ans a maintenant commencé".

178. En deuxième lieu, les gouvernements arabes qui n'ont pas dénoncé le cessez-le-feu se considèrent, dans certains cas, justifiés à continuer le conflit armé par l'intermédiaire d'organisations terroristes. L'action des groupes terroristes n'est pas la conséquence de la guerre de 1967; en fait, elle en a été l'une des causes principales. Le problème n'a essentiellement rien à voir avec le fait qu'Israël administre d'importantes zones en vertu d'un accord de cessez-le-feu. Le terrorisme avait commencé avant la guerre de juin 1967 et il reprendrait, avec des conséquences encore plus dévastatrices et fatales, si Israël abandonnait les lignes de cessez-le-feu avant l'instauration d'une paix véritable; d'ailleurs, nous n'y sommes pas obligés. La nature et la qualité de ces groupes terroristes sont révélés par les méthodes qu'ils emploient : une bombe est jetée dans un supermarché encombré de ménagères faisant leurs provisions; une grenade à main est placée diaboliquement dans la cafétéria d'une université; une voiture chargée de dynamite est introduite sur la place d'un marché où un grand nombre de pauvres gens vaquent à leurs occupations normales; un avion civil est kidnappé ou attaqué au sol pour profiter de son incomparable vulnérabilité. Toutes ces activités n'ont pas de conséquences politiques à longue portée. L'existence

d'Israël n'en est pas affectée. Pas un pouce de territoire du cessez-le-feu n'a changé de main à la suite de ces faits. Ainsi, l'assassinat d'hommes innocents, de femmes et d'enfants n'est plus un moyen d'arriver à une fin, mais une fin en soi, une impasse qui n'aboutit nulle part, sauf à l'amertume et à la rancœur. Israël est de plus en plus passionnément résolu à ne rien changer aux lignes de cessez-le-feu, excepté par l'établissement d'une paix permanente et pour aboutir à un accord sur des frontières.

179. Ce qui est menacé, ce n'est pas l'existence d'Israël, mais les perspectives de paix. L'idéal poursuivi par ces organisations, leur objectif est que la paix doit être bannie de la vie et des perspectives du Moyen-Orient. Ce qu'elles accomplissent est conforme à ce qu'elles veulent. Leur mission n'est pas de libérer, mais de détruire la liberté qu'une petite nation a déjà conquise, et d'asservir le Moyen-Orient à un destin de haine et de guerre.

180. En troisième lieu, la répudiation du cessez-le-feu et la croissance des activités terroristes ont été couronnées par une récente innovation : l'hostilité à l'égard d'Israël a éclaté hors des limites déterminées par les techniques guerrières pour prendre la forme la plus hideuse des conflits les plus cruels. Après tout, la guerre avec tout son cortège de cruauté et d'inhumanité est malheureusement l'oeuvre des être humains. Ce n'est qu'en de rares occasions qu'elle a été menée sans aucun contrôle. Aujourd'hui, les organisations arabes sont appuyées par des gouvernements qui annihilent ainsi cette retenue d'un monde civilisé. Ceux-ci se livrent à des pendaisons publiques révoltantes dans les rues de Bagdad. Ils entretiennent une excitation religieuse effrénée digne des périodes les plus obscurantistes du Moyen-Âge. Ils entraînent les Etats neutres dans leur propre sauvagerie et ils y ajoutent un nouvel élément en donnant un rôle à jouer aux enfants. Lorsqu'un million de nos enfants furent assassinés il y a 25 ans, on a considéré que c'était là un acte d'une énormité inégalable. Aujourd'hui, nous constatons un nouveau raffinement. Des enfants sont formés à devenir des assassins dans une cause qui échappe à leur compréhension et à leur jugement.

181. Ainsi, dans les pires moments de rancœur et de folie, nous, avec d'autres, avons vainement espéré un avenir meilleur que le passé. Nous constatons maintenant que les dirigeants arabes infusent l'idée de belligérance aux générations nouvelles, qu'un racisme antijuif déchaîné domine le mouvement enseignant arabe et se répand dans chaque rue.

182. J'insiste sur ces points parce que les guerres ont leur origine dans les idées. Lorsque le président Nasser parle, en août 1969, c'est-à-dire il y a quelques semaines, de la nécessité de "purifier" la Palestine par la force armée, il prouve que son esprit demeure fidèle au vieux concept en vertu duquel il a démoli la structure du Moyen-Orient, en mai 1967 : "purifier la Palestine". Il s'exprime comme s'il était choisi par le destin pour débarrasser le Moyen-Orient de quelque souillure. D'où vient ce langage ? Où avons-nous entendu cela déjà ? Quels souvenirs cela évoque-t-il ?

183. Les conséquences militaires et diplomatiques de ces idées virulentes sont maintenant évidentes. Les conséquences militaires ont été la dénonciation du cessez-le-feu. La complaisance et l'appui donné aux attaques lancées par les bandes irrégulières ont abouti au transfert des combats

sur le sol d'autres pays. Lorsque les gouvernements arabes donnent abri et soutien à ceux qui se livrent ou projettent de se livrer à des actes de violence en Grèce, en Italie, en Suisse, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique, aux Philippines et dans la République fédérale d'Allemagne, ou lorsque ces gouvernements ne condamnent pas ou ne répriment pas de tels actes, ils font preuve de mépris non seulement à l'égard de la souveraineté d'Israël, mais encore de celle des pays européens et autres. Egalement, ils adoptent des méthodes et des lieux de combat qu'Israël, conformément à sa propre conception de la courtoisie internationale, n'entend pas reprendre à son compte. Voilà pour l'histoire militaire.

184. Quant à l'histoire diplomatique, on peut en parler plus brièvement. En octobre 1968, la République arabe unie, suivie d'autres Etats arabes, a rompu le contact maintenu avec Israël par l'intermédiaire de la mission Jarring à New York. En avril 1969, les gouvernements arabes, sous la conduite de la République arabe unie, ont exposé officiellement leur politique dans des réponses écrites adressées à l'ambassadeur Jarring. Dans ses textes, la République arabe unie, tout en prétendant accepter la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 [242 (1967)] refusait de renoncer à la belligérance, à moins que les lignes d'armistice de 1967 ne soient complètement rétablies, alors que, bien évidemment, aucune résolution ne demandait le rétablissement de ces lignes.

185. Dans sa réponse, la République arabe unie s'abstient de reconnaître spécifiquement le droit d'Israël à vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et convenues, garanti contre toute violence ou toute menace d'employer la force. Le Caire accepte ce droit pour ce qu'il appelle "tout Etat", expression qui, dans la pratique et la doctrine égyptiennes, n'a jamais inclus Israël.

186. On se rappellera qu'en octobre 1956, et bien souvent après cela, l'Egypte a accepté d'accorder le libre passage du canal de Suez à tous les Etats du monde. Qu'est-ce que cela signifiait ? "Tous les Etats du monde" signifiait tous les Etats sauf l'éternelle exception.

187. La réponse égyptienne méconnaît l'ordre de se mettre d'accord avec Israël, bien que ce soit dans le dispositif de la résolution, et la République arabe unie dit que les "frontières sûres et reconnues" d'Israël sont celles que la violence arabe a balayées en 1947 et 1948.

188. La réponse égyptienne refuse de spécifier que la liberté de navigation prescrite par la résolution du Conseil de sécurité comprend la liberté de navigation pour Israël. L'Egypte évite délibérément de répondre à la question de M. Jarring sur le point de savoir si elle estime que le canal de Suez et le golfe d'Akaba sont des eaux internationales ouvertes à Israël et non pas seulement à ce que le Caire appelle "tous les Etats".

189. Enfin, la République arabe unie refuse de conclure et de signer des traités avec Israël instaurant la paix par un accord mutuel. La République arabe unie est prête à conclure des accords avec le Conseil de sécurité, avec lequel elle n'est pas en guerre, avec lequel elle n'a pas de frontière commune et au sein duquel la cause d'Israël ne peut pas être défendue ou soutenue. On ne voit nulle part la

reconnaissance du fait que les relations entre les Etats arabes et Israël sont régies non seulement par un texte du Conseil de sécurité, que le Caire interprète comme compatible avec les décisions de Khartoum, mais aussi par les normes et principes établis du droit international relatifs aux devoirs des Etats et au passage de la guerre à la paix.

190. La suspension de la mission de M. Jarring s'est produite en avril de cette année. Il n'y a pas eu de progrès depuis lors. Comme il fallait s'y attendre, les consultations qui ont eu lieu entre les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont donné aucun résultat. L'Union soviétique n'a pas voulu s'écarter des positions arabes ni accepter l'opinion émise par les Etats-Unis selon laquelle des réunions directes entre Israël et ses voisins paraissent indispensables à un moment ou à un autre si l'on voulait aboutir à un accord.

191. Ainsi, la position arabe, à notre avis, revient à dire qu'Israël devrait renoncer à sa sécurité sans obtenir en échange une paix véritable, normale, durable, irrévocable et obligeant les Etats. Nous n'accepterons jamais cela. Après vingt et un ans de siège et des milliers d'années de lutte pour garder et conserver notre identité, nous ne pouvons pas placer l'existence d'Israël sous un point d'interrogation qui ne plane sur aucune autre nation et particulièrement sur aucun des quatorze Etats arabes et leur espace continental.

192. La question est de savoir si nous pouvons maintenant sortir de l'impasse pour déboucher sur un ordre de relations humain et rationnel. Mes collègues et moi-même, dans le Gouvernement israélien, avons accordé à ce problème une attention renouvelée ces derniers jours. Je désire faire connaître et comprendre à l'Assemblée générale notre point de vue.

193. La priorité appartient au renouvellement et au renforcement du cessez-le-feu. Le cessez-le-feu, tel qu'il a été proposé par le Conseil de sécurité, a été volontairement accepté par les Etats arabes ainsi que par Israël en juin 1967. Son acceptation répondait alors à l'intérêt arabe, de même que son renouvellement serait aujourd'hui dans leur intérêt et dans le nôtre. La résolution du cessez-le-feu était inconditionnelle. Elle n'était pas limitée dans le temps ni dans sa portée. Aucun effort diplomatique ne peut réussir sans un cessez-le-feu complet et inconditionnel. Les observateurs des Nations Unies, en dépit de tous leurs efforts et de tous leurs sacrifices, ne peuvent pas contribuer au maintien d'un cessez-le-feu si le Gouvernement arabe principal le considère comme nul et non avenu.

194. Au nom d'Israël je propose que chacun des gouvernements qui ont accepté la résolution de cessez-le-feu du 6 juin 1967 [233 (1967)] renouvelle maintenant son engagement d'en appliquer strictement les termes. Mais le maintien du cessez-le-feu nécessite des mesures pratiques pour y donner effet. Je propose donc que des représentants militaires autorisés des forces qui se font face le long des lignes de cessez-le-feu se réunissent pour trouver des mesures pratiques destinées à en assurer le respect réciproque rigoureux. Cette proposition est pleinement conforme à de nombreux précédents des Nations Unies.

195. Mais si la prévention de la guerre est notre tâche la plus urgente, ce n'est pas là tout notre devoir. La consolidation du cessez-le-feu doit être suivie, et même

accompagnée, d'un effort voulu pour établir une paix durable. Les Etats du Moyen-Orient doivent se déclarer prêts à instaurer une paix permanente, à liquider leur conflit vieux de vingt et un ans et à négocier des accords détaillés sur toutes les questions en litige.

196. Dans une communication à l'ambassadeur Jarring en date du 2 avril 1969, Israël se déclarait prêt à accepter tous ces engagements. Il ajoutait :

“Israël accepte la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité demandant un accord pour l'établissement d'une paix juste et durable au moyen de négociations entre les gouvernements intéressés. La mise à exécution de cet accord devrait commencer dès qu'il y aurait eu entente sur toutes ses dispositions.”

197. Dans la discussion sur les modes d'application, le lieu et l'ordre du jour des réunions, nous pourrions faire pleinement usage des bons offices de l'ambassadeur Jarring. Il y a vingt ans, Israël et les Etats arabes ont pu s'entendre sur les moyens de se réunir pour négocier et signer des accords d'armistice. Nous est-il vraiment impossible maintenant de vouloir nous entendre pour nous réunir afin de négocier et de signer des traités de paix ? Nous, ministres des affaires étrangères d'Israël et des Etats arabes, devons profiter de notre présence et de celle de l'ambassadeur Jarring à New York pour commencer ce travail ici-même et pour le commencer maintenant.

198. Israël, je le précise, est prêt à négocier sans conditions préalables d'aucune sorte. Il ne demande pas aux gouvernements arabes d'accepter par avance ses propres propositions et le mot “non négociable” ne fait pas partie de notre vocabulaire. Vous nous demandez ce qui peut être discuté et proposé dans ces négociations. Je réponds : tout. Vous nous demandez ce que nous excluons des négociations. Je réponds : rien. Dans les négociations, nous définirons évidemment où résident nos intérêts vitaux indispensables. Mais, lorsque les négociations auront commencé, les participants devront s'engager à suivre le destin de ces négociations. Ils devront non seulement exposer leurs positions, mais essayer aussi de concilier les points de vue.

199. Israël ne prétend pas avoir une juridiction unilatérale ou exclusive sur les lieux saints de la Chrétienté et de l'Islam à Jérusalem. Israël est prêt à discuter ce principe avec ceux qui y sont traditionnellement intéressés. Il y a toute une gamme de possibilités d'élaborer un statut pour les Lieux saints de façon à favoriser au Proche-Orient la paix et l'harmonie oecuménique. En attendant, nous pensons que les Lieux saints des chrétiens et des musulmans doivent rester sous la responsabilité de ceux qui les tiennent pour sacrés. Ce principe est appliqué, dans la pratique, depuis 1967.

200. Au lieu de lignes de cessez-le-feu ou de lignes d'armistice, nous devrions établir des frontières sûres, reconnues et arrêtées d'un commun accord dans le cadre du processus d'établissement de la paix et nous devrions disposer nos forces armées en pleine conformité avec les frontières qui seront fixées dans les traités de paix. Il importe de renoncer à l'idée du concept territorial temporaire qui a prévalu depuis 1948 et de trouver enfin, pour la première fois, une structure permanente de frontières et d'accords de sécurité.

201. La faiblesse centrale de l'assertion faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères Gromyko, c'est qu'il a totalement oublié la nécessité — pleinement reconnue par le droit international — de trouver un accord entre Israël et chaque Etat arabe voisin sur les tracés de frontières de paix sûres et mutuellement reconnues. Il n'y a pas à s'excuser au sujet de la doctrine selon laquelle les frontières de paix sont autre chose que les lignes d'armistice. Les Gouvernements arabes ont fait insérer, dans les Conventions d'armistice général de 1949, une disposition stipulant que les lignes d'armistice ne peuvent pas être considérées comme des frontières territoriales et politiques et que ces frontières restent à être établies en vertu d'un accord au cours de la transition vers la paix. Nous sommes maintenant dans cette période de transition. Israël n'est pas, dans cette affaire, dans la position du défendeur. Dans leur lettre à l'ambassadeur Jarring d'avril 1969, la République arabe unie et la Jordanie ont interprété les mots "frontières sûres et reconnues" comme quelque chose de différent des lignes d'armistice du 4 juin 1967. Si elles interprètent la différence dans un sens, d'autres peuvent l'interpréter dans un autre, et la seule façon de faire est de soumettre le problème au processus de la négociation et de l'accord.

M. Borch (Danemark), Vice-Président, assume la présidence.

202. En temps de paix, le peuple d'Israël et les Arabes palestiniens, des deux côtés du Jourdain, vivraient comme des ressortissants d'Etats souverains, conformément aux accords de frontières acceptés et concius dans le cadre de la paix. Mais l'unité géo-politique inhérente à cette région plaide en faveur d'une frontière ouverte comme celle qui existe en ce moment dans la communauté européenne naissante et dans d'autres structures régionales. La liberté de mouvement et de commerce qui s'est instaurée dans cette région doit être confirmée et élargie en temps de paix grâce à l'application du principe de la communauté aux peuples qui vivent sur les deux rives du Jourdain et aux deux Etats parties aux négociations. Il doit être possible de concilier nos souverainetés distinctes avec nos intérêts régionaux communs.

203. Nous proposons que soit convoquée une conférence des Etats du Moyen-Orient, avec les gouvernements qui contribuent à l'entretien des réfugiés, ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies, afin de mettre sur pied un plan quinquennal sous contrôle international et régional, pour résoudre le problème des réfugiés dans le cadre d'une paix durable, et pour intégrer les réfugiés dans une vie productrice. Etant donné l'urgence actuelle sur le plan humanitaire, cette conférence ne doit attendre le résultat des négociations sur aucun autre problème.

204. Telle est notre position. C'est la position à laquelle M. Gromyko, dans une manifestation inhabituelle d'humour, a fait allusion ce matin en parlant de "l'obstruction d'Israël à la paix".

205. Sans aucun doute, les Etats du Moyen-Orient, en vertu de l'indépendance qu'ils ont cherchée et obtenue, doivent comprendre que le développement de la paix relève de leur responsabilité. C'est un anachronisme de leur part que de regarder au-dehors dans l'espoir qu'un règlement de la paix peut être fabriqué et importé tout fait de l'extérieur. La paix doit être l'oeuvre des Israéliens et des Arabes, car

c'est la vie même des Israéliens et des Arabes qui est en jeu. Nous avons exprimé notre scepticisme et nos réserves à l'égard des processus diplomatiques entrepris cette année pour enlever aux Gouvernements du Moyen-Orient l'initiative et la responsabilité de faire la paix. En effet, lorsque les intérêts nationaux complexes et les rivalités des grandes puissances s'ajoutent à une tension régionale, le résultat est souvent non pas de réduire la tension mais d'en étendre le champ. Rien n'est jamais venu réfuter cette prédiction.

206. Nous demandons particulièrement à tous les Etats Membres de comprendre combien il est anormal et injuste de demander à Israël d'accepter des propositions et des idées d'inspiration soviétique; car l'Union soviétique a joué un rôle sinistre dans les événements qui ont mené à la guerre de 1967 en stimulant sans arrêt la course aux armements, en s'identifiant aveuglément à la politique arabe, en empêchant le Conseil de sécurité d'examiner également et objectivement l'intérêt d'Israël, en donnant au Caire de faux renseignements sur une prétendue invasion de Damas par Israël. En propageant un tableau odieux de l'héritage spirituel d'Israël et des solidarités juives, l'Union soviétique est devenue virtuellement partie au différend, au lieu d'être une source désintéressée d'opinion et de conseil. Ce parti pris s'est aggravé, après les hostilités, par la rupture des relations avec Israël, quand Israël a refusé d'être effacé de la carte, par une recrudescence de la course aux armements à un rythme intensifié après les hostilités et par un soutien partial de la politique arabe dans la controverse sur les termes de la paix. Le discours prononcé ce matin par M. Gromyko n'a révélé aucune intention de modifier cette attitude; il nous a virtuellement promis une poursuite indéfinie de la course aux armements.

207. Il nous semble que les grandes puissances peuvent assurer la paix, si elles le veulent, en appuyant le cessez-le-feu, en poussant aux négociations de paix, en s'abstenant de toute tentative de généraliser le conflit, en ne substituant pas leur propre point de vue à la libre politique des Arabes et des Israéliens, en isolant autant que possible le conflit israélo-arabe de leurs propres relations entre elles.

208. La lutte entre Israël et d'autres Etats souverains est, au sens profond et historique, une partie du dialogue sans fin entre le peuple juif et le reste de l'humanité. Il y a ici deux problèmes urgents qui doivent en appeler d'urgence à la conscience universelle. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel, se réfère au souci largement ressenti que crée le sort des minorités juives sans défense dans certains Etats arabes [A/7601/Add.1, par. 74]. Les espoirs d'améliorer la triste situation dans laquelle se trouvent les juifs d'Irak après l'accession au pouvoir d'un nouveau régime, en juillet dernier, ont été réduits en cendres. Une fois de plus, les juifs comme d'autres ressortissants irakiens ont, sans procès public ni preuve d'aucune sorte, été judiciairement assassinés sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. La petite communauté juive d'Irak, dont l'origine remonte à plusieurs siècles avant l'avènement de l'Islam, vit dans la terreur et la misère, incapable de mener une existence normale, et se voit refuser le droit de s'en aller, alors même que des gouvernements à la conscience éclairée lui ont offert hospitalité et refuge. La situation n'est guère meilleure en Syrie. En Egypte, des vingtaines de chefs de famille sont toujours en prison, sans accusations précises ni espoir de libération. Nous lançons un

appel à l'opinion internationale pour qu'elle intervienne en faveur de ces innocents sans défense et obtienne pour eux le droit de quitter le pays pour des terres qui sont prêtes à les recevoir et où ils peuvent espérer se refaire une vie dans des conditions de dignité humaine.

209. Une autre situation — différente par sa nature et par son étendue, mais caractérisée également par une hostilité qui s'exerce sans relâche — affecte la survie d'une importante et ancienne communauté juive en Union soviétique. Là, les pressions exercées ne sont pas des persécutions physiques mais bien plutôt une destruction plus subtile de la vie culturelle, spirituelle et religieuse de l'entité juive soviétique. A un certain moment des attaques ont été menées contre ce que l'on a appelé les cosmopolites, et elles ont trouvé leur point culminant dans les excès choquants du "procès des médecins". Aujourd'hui, des campagnes virulentes, appuyées par la presse, la télévision et autres moyens de communications de masse, sont dirigées contre ce qu'on appelle le sionisme international; elles sont un moyen déguisé de provoquer la mort culturelle et spirituelle de trois à quatre millions de juifs. Il existe également, hélas, en Union soviétique, une littérature antisémite plus ou moins avouée, qui est extrêmement répugnante pour tous ceux qui se rappellent le rôle joué par la résistance soviétique contre la peste nazie. Cette campagne de dénigrement n'est pas digne de l'Union soviétique, et nous en appelons à ce pays pour qu'il accorde à sa minorité juive les mêmes droits à l'expression culturelle et à la survivance qu'il accorde à toutes les autres minorités.

210. Des questions internationales ont déjà été mentionnées dans ce débat, qui préoccupent Israël. Notre vocation internationale particulière est de nous unir à d'autres Etats pour en accélérer le développement. Nous cherchons à partager avec eux l'expérience sociale et les techniques qui ont contribué au développement de notre propre économie et de notre travail scientifique. Ce travail nous a mis en relations étroites et fructueuses avec des sociétés naissantes, dans 70 territoires avec lesquels nous avons conclu des accords pour coopérer à leur développement. Après tout, c'est dans la création de communautés nouvelles que les hommes ressentent leur sens créateur le plus élevé. De ce point de vue, je dois dire qu'Israël regrette que les Etats Membres des Nations Unies, notamment les Etats déjà développés, n'aient pas donné à l'Organisation la possibilité de jouer un rôle plus central dans ce drame du développement. La première Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin sans avoir atteint ni même approché aucun des buts fixés. Le taux de croissance économique dans les pays en voie de développement est d'un peu plus de 2,7 p. 100 au lieu des 5 p. 100 prévus il y a dix ans. Dans l'impasse et l'atmosphère de frustration auxquelles a abouti son travail politique, l'Organisation des Nations Unies aurait trouvé un prestige rehaussé et un accroissement de son rôle universel si elle avait obtenu un plus grand appui pour ses activités en ce domaine. Dans les discussions aux commissions compétentes, ma délégation critiquera toutes les propositions demandant que les Nations Unies procèdent à des études plutôt que de réaliser des projets concrets. Arrêtons ces études. Nous connaissons les problèmes; la question n'est pas de les étudier, mais de voir comment les résoudre.

211. Le second point concerne la liberté de l'aviation. Le voyage historique dans la lune a été, après tout, un nouveau

pas en avant dans la maîtrise de l'homme dans les airs. N'est-il pas intolérable de voir que l'année d'Apollo 11 ait été, sur terre, l'année record pour les pirates de l'air? Les terroristes arabes, dans leurs attaques sans discrimination aucune, n'ont pas respecté d'innocents avions civils loin de la région du conflit. Les événements d'Algérie et de Damas sont bien connus. Il y a quelques semaines encore, un avion étranger en vol international a été forcé, à la pointe d'un fusil, d'atterrir à Damas, où les passagers et l'équipage ont à peine eu le temps de se laisser glisser au-dehors par la sortie d'urgence, avant que n'éclate une bombe que les pirates avaient placée dans l'avion. Certains passagers ont été relâchés, mais deux ressortissants israéliens qui se trouvaient à bord — l'un d'eux professeur à la faculté de médecine de l'Université hébraïque, et l'autre un citoyen atteint d'une maladie chronique — sont encore détenus de force à Damas. Je me demande si un représentant syrien pourrait nous dire ici quels sont les motifs pour lesquels ces deux personnes sont détenues.

212. D'autres cas récents de détournement politique, tout particulièrement ceux touchant l'Ethiopie, ne sont pas inconnus des Membres des Nations Unies. Israël partage l'opinion qui a été exprimée ici suivant laquelle ces événements lancent de nouveaux défis aux Nations Unies et aux organisations responsables de l'aviation civile. Le Gouvernement d'Israël est partie à la Convention de Tokio⁷. Nous suivons de très près les tentatives faites tant par l'Organisation de l'aviation civile internationale que par d'autres, pour renforcer les pratiques internationales de façon à s'assurer que chaque fois qu'il se produit un détournement d'avion, les passagers et les équipages, sans exception, soient tous autorisés à poursuivre leur voyage sans délai et que les auteurs de ces actes de piraterie soient traduits en justice. Je n'en dirai pas plus car le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande — et ce n'est pas la première fois — a fait entendre, cet après-midi, la voix d'une conscience désintéressée en la matière.

213. Au cours d'une période plus ancienne et plus chevaleresque, les pirates de la mer étaient considérés comme les ennemis de la race humaine : *generis humani hostis*; on ne leur accordait ni asile, ni quartier. Une justice rapide les frappait partout où ils étaient pris. Les nouveaux pirates de l'air ne sont pas différents; ce sont des ennemis de tout le genre humain et ils devraient être traités de la même façon par la communauté internationale. Mais ne serait-ce pas un paradoxe grossier si un Etat qui viole actuellement de façon flagrante ces principes internationaux devait être reçu au Conseil de sécurité comme le gardien de la paix et de la sécurité internationales?

214. Si je termine sans faire de prédiction sur les perspectives de paix au Moyen-Orient, c'est parce que tant de choses dépendent de l'évolution incalculable des idées. Je crains que la substance du problème soit d'ordre idéologique.

215. L'opinion qu'ont les Arabes sur Israël et le Moyen-Orient est déformée par leur refus de mettre en parallèle deux caractéristiques essentielles de notre région. La première est la profondeur et l'authenticité des forces histori-

⁷ Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

ques qui lient notre peuple à la terre d'Israël. Une grande partie de l'histoire humaine est incompréhensible si l'on ne tient pas dûment compte de cette relation. Retirer Israël et tout ce qui vient d'Israël de l'histoire du Moyen-Orient, c'est vider cette histoire de ses expériences centrales. Nous avons là le seul Etat du monde où l'on parle la même langue, où l'on respecte la même foi, où l'on vit sur le même sol depuis 3 000 ans. Et nos voisins en parlent comme si c'était une éruption soudaine que l'on pourrait persuader de disparaître.

216. Les dirigeants politiques et intellectuels arabes n'ont jamais essayé, même avec réticence, d'approfondir les facteurs qui font d'Israël une partie intégrante de l'histoire ancienne, de la réalité actuelle et du destin futur du Moyen-Orient. En dernière analyse, ils devront arriver à un accord non seulement avec une communauté de juifs ou d'Israéliens, mais avec un Israël souverain ayant une identité et une singularité reconnues, incarnant une tradition et une vision qui diffèrent de celles des Arabes. Car Israël peut être un bon voisin pour le monde arabe. Il ne saurait en faire partie.

217. Nous en venons à la deuxième question, celle de la diversité. Le Moyen-Orient est une conception qui ne saurait être complètement embrassée uniquement en termes arabes. Son génie dans le passé et sa vocation pour l'avenir

résident dans la diversité des religions, des cultures, des langues, des sociétés et des souverainetés qui composent sa vie. C'est une mosaïque; ce n'est pas un monolithe. C'est le berceau et le foyer de plus d'une nation.

218. La question est de savoir comment harmoniser de façon pacifique des Etats d'origines différentes mais ayant des intérêts communs et qui logiquement et en toute justice appartiennent autant les uns que les autres à l'histoire du Moyen-Orient.

219. Il y a des motifs d'inquiétude profonde, mais pas de désespoir fataliste. Dans l'histoire, il n'existe pas de conflits irréconciliables. Au cours de notre propre génération, des animosités traditionnelles, profondément enracinées entre nations, se sont évanouies. Des formes nouvelles, des structures nouvelles de coopération internationale ont fait leur apparition. La communauté mondiale devrait lancer un appel aux gouvernements arabes pour qu'ils renoncent à une hostilité qui va contre les courants oecuméniques et unificateurs du XXème siècle. Si l'on agit de la sorte, alors le Moyen-Orient jouira d'un avenir plus grand même que son passé, inspiré par une vision nouvelle et vaste, un espoir constant qui s'alimentera de réalisations continues.

La séance est levée à 18 h 45.